

Lettre aux Communautés

LAC

Frémissements autour des ministères

À la suite du Christ serviteur

Ministères à la Mission
de France au fil de l'histoire

Qu'est-ce qui empêche
que je sois ministre ?

Lettre aux Communautés

LAC

La *Lettre aux Communautés*, revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses: témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques ou autres, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi.

Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme. ■



Sommaire

- 4 | ÉDITORIAL**
Une fois n'est pas coutume
Dominique Devisse
- 6 | La conception du ministère
à la Mission de France
au fil de l'histoire**
Xavier Debilly
- 16 | Pour approfondir...**
- 18 | Un ministère confié
et reconnu**
Danièle Courtois
- 23 | Associée à la responsabilité
apostolique**
Anne Soncarrieu
- 27 | Catéchiste en Centrafrique**
Innocent Blaise Ndongbo
- 34 | Qu'est-ce qui empêche
que je sois ministre ?**
Dominique Devisse
- 38 | Les laïcs, des ministres ?**
Jean-François Chiron
- 46 | Offices ou ministères ?**
Hervé Giraud
- 52 | Vous avez dit « ministres » ?**
Malou Le Bars
- 57 | À la suite du Christ serviteur**
Chantal Reynier
- 64 | Le baptême**
Tertullien
- 65 | Quelle thérapie pour la
maladie du cléricisme ?**
Frère Michael Davide
- 73 | Des ministères pour servir**
Isabelle Salembier et Patrick Royannais
- 84 | RÉSONANCES**
Mission de l'Église
et ministères
Dominique Fontaine
- 90 | UN FILM, UN AUTEUR**
Demain est à nous
de Gille de Maistre
Dominique Devisse

Éditorial

Une fois n'est pas coutume

Dominique Devisse

L'édito de ce numéro de la *LAC* sera bref. Le choix qui a été fait en comité de rédaction, c'est de privilégier plutôt une relecture à deux voix de l'ensemble des articles et des témoignages de ce numéro. C'est Isabelle Salembier et Patrick Royannais qui se sont risqués à cet exercice.

C'est un numéro qui parle des ministères au sens large, pas seulement des ministères ordonnés. Il essaie de faire le point sur les ministères confiés à des laïcs. Le titre *Frémissements autour des ministères* dit bien les tâtonnements, la recherche dans laquelle nous sommes.

**NOUS ESPÉRONS
QUE CE NUMÉRO
DE LA LAC
NE FERA PAS DATE...**

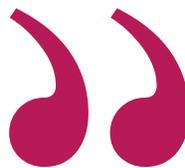
Ministères, offices, services, missions... nous espérons que vous y verrez plus clair après la lecture des différents articles.

Nous avons souhaité faire entrer en dialogue témoignages et articles de réflexion. Nous élargirons notre regard en évoquant la figure du catéchiste dans la tradition africaine.

À l'heure où nous bouclons ce numéro, le synode sur l'Amazonie s'achève. Voulant donner un « visage amazonien » à l'Église locale,

cette assemblée a proposé de créer des « ministères officiels » ouverts aux femmes comme aux hommes.

Nous espérons que ce numéro de la *LAC* ne fera pas date... Ça serait le signe que la question des ministères confiés à des laïcs avancerait de manière significative. ■



Prochain thème abordé:
N° 303 Pédocriminalité

La conception du ministère à la Mission de France au fil de l'histoire

Xavier Debilly

Le 22 novembre 1941, le cardinal Suhard écrit à Louis Augros, fraîchement nommé supérieur du séminaire de la Mission de France, à Lisieux. Le prélat, qui avait eu l'idée de cette fondation, fixe des orientations au responsable de ce nouveau séminaire. Il indique notamment qu'il s'agira de « former surtout d'excellents *catéchistes*, de bons prédicateurs et conférenciers populaires ». Que de déplacements dans la manière de comprendre et de vivre le ministère depuis trois-quarts de siècle ! Que s'est-il passé ? Peut-on suivre un « fil » de l'histoire ?

Un « fil » de l'histoire ?

Le seul fil que l'on pourrait tirer est celui de la définition de la Mission de France : elle est toujours un corps de ministres ordonnés, voulu par l'Église pour la mission, et auquel sont associés des laïcs. Pour le reste, l'histoire de la conception du ministère voit s'entrelacer des pratiques, des expérimentations, des relectures, des orientations institutionnelles, des écrits



À PROPOS DE L'AUTEUR

Prêtre de la Mission de France, Xavier Debilly a enseigné l'histoire-géographie pendant quinze ans en collège, en banlieue parisienne. Il est aujourd'hui supérieur du séminaire de la Mission de France.

Il enseigne également la théologie à l'Institut Catholique de Paris et a publié sa thèse (*La théologie au creuset de l'histoire. M.-D. Chenu et son travail avec la Mission de France*) en 2018.

(lettres pastorales, articles de théologie, comptes rendus d'équipes...), des confrontations et des débats, le tout en relation avec les évolutions de l'Église et du monde. C'est pourquoi toutes ces interactions entre les discours et les pratiques, entre la pensée et l'action, pour fécondes qu'elles soient, empêchent de dessiner une *doxa* théologique, même évolutive, pas plus qu'une pratique univoque de l'exercice du ministère. De plus, nous ne pouvons lire notre histoire qu'en l'insérant dans une histoire qui nous dépasse, celle de l'Église et du monde.

Alors contentons-nous de quelques repères pour essayer de voir ce que notre histoire peut dire à notre présent.

D'abord la mission...

Pour cela, la lettre de Suhard à Augros est un bon point de départ. On voit en effet que c'est la conception de la mission qui dit quelque chose du ministère. En l'occurrence, si la mission est d'abord une affaire d'enseignement (le mot revient très souvent dans la lettre), alors les prêtres devront être des catéchistes et leur formation les y préparera. Mais si la mission est autre chose qu'un enseignement, comment comprendre le ministère ? Pour répondre, regardons les fondations et les points d'appui qui se sont dessinés dans les premières années du séminaire de Lisieux.

La Mission de France est d'abord une création de l'Église qui est en France, précisément une décision de l'Assemblée des cardinaux et archevêques, voulue comme une réponse au défi de la déchristianisation. Le séminaire forme et envoie des prêtres pour annoncer l'Évangile du Christ et édifier l'Église. Cet acte fondateur est un point d'appui sans retour : les responsables de l'Église en France, successeurs des apôtres, ont engagé leur responsabilité apostolique en envoyant des prêtres vivre la mission de manière nouvelle.

CONTENTONS - NOUS
DE QUELQUES REPÈRES
POUR ESSAYER
DE VOIR CE QUE NOTRE
HISTOIRE PEUT DIRE
À NOTRE PRÉSENT .

De cela il découle que c'est au seul titre de leur ordination que les prêtres de la Mission de France sont missionnaires. La Mission de France n'est pas une congrégation religieuse. Le P. Augros n'a de cesse de rappeler le caractère « séculier » des prêtres formés à Lisieux, pour les distinguer des prêtres-religieux qui, eux, suivaient une règle (« réguliers ») donnant chair à une spiritualité particulière et aux intuitions d'un fondateur. Il invitait ainsi les séminaristes à entrer dans une « vie spirituelle d'apôtres et non de moines ». Autrement dit, ce qui caractérise les prêtres de la Mission de France, ce n'est pas un « charisme », mais... la mission.

Il en ressort une conception communautaire et collective du ministère : l'envoi en mission est le fait des évêques, successeurs des apôtres. Si le cardinal Suhard a donné l'impulsion de la fondation de Lisieux, c'est bien le collège épiscopal qui ratifie cette fondation. Cette dimension collégiale de la responsabilité des évêques est confirmée et renforcée par la création de la prélatrice en 1954.

De ce fait la Mission de France n'a pas vocation à fonder une Église alternative pour accueillir les déçus de la vie paroissiale ordinaire. Elle est une œuvre de l'Église et surtout pas, comme dit Augros, « un truc à côté ». Elle

CE QUI CARACTÉRISE
LES PRÊTRES DE LA
MISSION DE FRANCE,
CE N'EST PAS
UN « CHARISME »,
MAIS... LA MISSION.

veut jouer un rôle de « ferment » (Augros encore) pour le clergé et pour l'Église en France. Les prêtres de la Mission de France font partie du corps des prêtres diocésains et partagent avec eux le même ministère. Mais leur

manière de l'exercer met en avant une « inquiétude missionnaire » (Suhard) à porter dans le monde contemporain, notamment dans le partage de vie et le dialogue de la foi chrétienne avec « une civilisation qui naît païenne » (Augros). Cet accent particulier contribue à une compréhension nouvelle de la mission : elle n'est pas une œuvre de l'Église parmi d'autres, elle est l'être-même de l'Église.

Enfin, la dimension collective du ministère prend corps très pratiquement dans la vie d'équipe. Quand Louis Augros refuse que les prêtres de la Mission de France soient des « francs-tireurs », il souligne par-là que la mission est une responsabilité collective. Dès les années de séminaire, la pratique de la vie d'équipe permettait d'insérer la vocation personnelle dans un projet missionnaire collectif.

Ces orientations pour la mission changent la compréhension traditionnelle du ministère et dessinent la manière de le vivre concrètement. L'expérience missionnaire produit ainsi des déplacements inattendus. Mais avant cela, il nous faut être conscients du bagage des premiers prêtres missionnaires.

... avec les moyens du bord : sacerdoce, esprit de conquête et promotion du laïc

Les séminaristes de Lisieux sont pétris d'une théologie du sacerdoce, centrée sur la figure du prêtre dispensateur de la grâce par le biais des sacrements, voie d'accès au salut qui restaure une humanité déchue. L'ecclésiologie est pensée dans la dépendance de cette théologie où le prêtre, autre Christ, fait vivre son Église. Perspectives et pratiques missionnaires en découlent : maillage territorial, missions paroissiales, extension de l'influence de l'Église, préoccupation du salut des païens par leur conversion aux formes de l'expression de la foi de l'Église catholique, Action catholique pour accompagner l'engagement des chrétiens dans la vie sociale. L'ambition était celle d'une reconquête : « France à nouveau sera chrétienne », chantait-on à Lisieux.

Dans les années 1940, ces ambitions missionnaires ne sont pas nouvelles, mais la nouveauté se situe dans la manière dont les prêtres s'y engagent et viennent rejoindre des laïcs déjà à l'œuvre. Pour Louis Augros et le cardinal Suhard, il s'agissait en effet de fonder un « séminaire d'Action catholique ». Cela montre qu'en raisonnant avec les catégories du temps, on ne pouvait pas penser la mission sans référence à l'action des laïcs, engagés depuis les années 20 (la JOC naît en 1927) dans le combat contre la déchristianisation. Des prêtres étaient déjà aumôniers de ces équipes de laïcs ; avec la création

du séminaire, ils allaient les rejoindre sur le terrain. Comme un bataillon d'élite ? Au contraire. La « promotion du laïcat », comme on disait, était en fait encadrée par les clercs. Envoyer des prêtres sur le terrain de la mission, c'était « planter l'Église », prêtres et laïcs ensemble, dans ce monde nouveau. Les laïcs engagés dans la mission par « mandat » ne revendiquaient pas un ministère. Pour les prêtres eux-mêmes, il n'était pas question non plus de ministère mais de sacerdoce. C'est justement là que s'est joué un premier déplacement.

Découvertes, déplacements... et débats

Il ressort des témoignages des prêtres et des séminaristes que leur compagnonnage par le travail ou l'habitat commun avec des gens qui ne partageaient pas la foi chrétienne a changé leur visée missionnaire. Ils découvraient que, même si l'Église envoie, « les formes et le contenu de la mission nous sont révélés dans la mission même »¹ : adopter l'attitude d'une présence gratuite et silencieuse, habiter longtemps chez les gens pour les écouter, les comprendre, les aimer et participer à la construction d'un monde commun...

Cela transforma la conception du ministère. En quittant le fonctionnariat du sacré, dans lequel on enfermait souvent la responsabilité des prêtres, il leur a fallu recomposer leur compréhension du sacré pour en accueillir un sens nouveau : le sacré n'est plus seulement dans l'espace de l'église et dans le temps de la liturgie, il est aussi dans l'usine et la vie de quartier, dans la dignité de toute vie humaine et dans la beauté du monde créé où l'on essaie de reconnaître la présence et l'action de Dieu. L'« obéissance au réel », mot d'ordre de la Mission de France dès son origine, indique une attitude spirituelle d'écoute du monde tel qu'il est, parce qu'on croit qu'il est habité par l'Esprit.

Dans le mouvement missionnaire, on se demande si l'envoi de prêtres vise la « consécration du monde ». Cela voudrait dire que les prêtres apportent par leur présence une nouveauté radicale et transformatrice. Ou bien s'agit-il

1. J. M. Ploux, « MdF et diaconat, regard historique », LAC 180 (1996).

simplement de partir à la rencontre de Celui qui nous précède dans le monde ? Dans ce cas, tout est déjà donné et les prêtres n'ont rien à apporter ni à proposer. Si aujourd'hui des prêtres sont encore envoyés en mission de cette façon particulière, c'est que la première voie est toujours pertinente et que la seconde n'existe qu'articulée à la première.

Mais le drame de l'interdiction des prêtres-ouvriers en 1954 souligne combien la conception du prêtre comme homme du sacré avait encore largement cours. Cet événement fut un choc. L'interdiction fut pour ces hommes un désaveu, voire une trahison et un abandon, et leur fidélité en a été durement éprouvée. Dans leur tiraillement entre la fidélité à l'Église et la fidélité au peuple à qui ils avaient été envoyés, le lien particulier du ministère des prêtres au ministère du Christ prit une importance encore plus décisive.

Les prêtres d'alors pouvaient en effet compter sur une ressource spirituelle et théologique acquise depuis les années 40 : le lien indéfectible qu'ils avaient forgé, à partir de leur expérience de terrain et avec des théologiens, entre incarnation et mission. La mission était affaire d'incarnation et le prêtre, en se « dégageant des structures de chrétienté » pour s'engager sur les terrains du monde contemporain, épousait le geste du Verbe fait chair venu habiter parmi nous.

LA MISSION ÉTAIT
AFFAIRE D'INCARNATION
ET LE PRÊTRE [...] ÉPOUSAIT LE GESTE
DU VERBE FAIT CHAIR
VENU HABITER PARMIS NOUS.

Cette compréhension de la mission a fait débat car elle reposait en partie toujours sur une conception sacerdotale-centrée de la mission de l'Église où le prêtre serait un autre Christ, non plus dans la célébration de l'Eucharistie mais dans l'acte missionnaire même². Si ce débat a permis de clarifier le caractère unique de l'incarnation du Verbe, les tentatives pour formuler la mission des prêtres en termes d'incarnation et de « médiation » avaient

2. X. Debilly, « Incarnation et mission », *LAC* 298 (2019).

permis de souligner que le ministère, dans la mission, visait à « combler une distance [monde/Dieu, société/Église] et signifier une présence » (R. Salaün). Ce débat a permis aussi d'affiner la compréhension de la dimension apostolique de la mission : pour maintenir une altérité avec le Christ, la référence au groupe des apôtres envoyés en mission, et dans la succession duquel s'inscrivent le collège épiscopal et le ministère ordonné, a été une ressource importante. La figure de saint Paul également, apôtre itinérant et vivant du travail de ses mains, est devenue une figure de référence³.

Le tournant du Concile Vatican II: ministère presbytéral et Église missionnaire

En 1954, la création de la prélatrice avait été, au cœur de la tourmente des prêtres-ouvriers, un moyen de sauvegarder l'intuition missionnaire originelle au sein d'une institution. C'est cette institution qui accueille, après le Concile Vatican II, la possibilité offerte pour les prêtres d'exercer à nouveau une activité professionnelle (1965). Le décret sur le ministère et la vie des prêtres⁴ le justifie (*Presbyterorum Ordinis* n° 8). Ce texte entérine en particulier le passage du vocable « sacerdotal » à celui de « presbytéral ». La réception en

À LA MISSION DE FRANCE,
LE RAPPORT AU SACRÉ
AVAIT CONNU UN
DÉPLACEMENT PRÉCOCE.

fut d'autant plus facile à la Mission de France que le rapport au sacré avait connu un déplacement précoce. Cela permit aussi d'envisager un rapport dialectique entre les deux grandes

lignes d'interprétation de la conception conciliaire du ministère : entre celle qui définit le ministère presbytéral comme le produit de la communauté et de ses besoins, et celle qui insiste sur le rôle spécifique des prêtres rassemblant la communauté, les prêtres de la Mission de France essayèrent et essaient encore d'envisager une articulation et une complémentarité.

3. Dans la LAC : P. Jeandin, « Saint Paul et la Mission », nov. 1959 ; C. Wiéner, « La vocation missionnaire de saint Paul », mars 1960 ; R. Crespin, « Le travail manuel de saint Paul vu par saint Augustin », juin 1964 ; J. Deries, « L'Église est à Corinthe », oct. 1964 ; R. Salaün, « Le rêve de Paul à Troas », 42 (1973) ; A. Favart, « Quand des prêtres travaillent comme Paul », 239 (2007).

4. R. Salaün en fut l'un des rédacteurs, C. Wiéner le traducteur de la version française.

Le Concile ouvrit également une porte que les acteurs du mouvement missionnaire, dont la Mission de France, avaient contribué à entrebâiller depuis les années 30. Il confirme que la mission est bien l'affaire de toute l'Église, pas seulement des clercs. Depuis les débuts, des laïcs ont cheminé avec la Mission de France : équipes féminines de la Mission de France (« filles d'Ivry »), laïcs des paroisses où se trouvaient des prêtres de la Mission de France, membres des « ateliers » du « collègue de la recherche collective », anciens séminaristes voulant continuer d'engager leur vie de baptisés dans la mission, jeunes participant à des activités de la Mission de France, membres de « l'Association » dans les diocèses...

LE « SACERDOCE
COMMUN DES FIDÈLES »
(*LUMEN GENTIUM* 10)
OUVRAIT UNE PISTE
POUR TRAVAILLER LA
« CORESPONSABILITÉ »
DANS L'ÉGLISE.

Le « sacerdoce commun des fidèles » (*Lumen gentium* 10) ouvrait une piste pour travailler la « coresponsabilité » dans l'Église. Dans une Église que l'on définissait de plus en plus comme tout entière missionnaire, la Mission de France essayait de faire valoir que le ministère apostolique était « engagé dans toute l'existence du prêtre, y compris quand il était au travail et partageait les conditions d'existence et les engagements de gens ordinaires » (J.-M. Ploux). La responsabilité des laïcs dans la mission et le diaconat permanent ne furent pas des préoccupations de la Mission de France avant les années 80. Deux éléments avaient occulté ces questions : le fait que les prêtres de la Mission de France aient un métier créait des proximités avec le ministère diaconal et la mise en cause du célibat des prêtres conduisit certains à considérer le diaconat et l'engagement de laïcs dans la mission comme des manières d'éviter la question des prêtres mariés.

1980 marque un tournant puisqu'est décidé le « début d'une recherche sur le sens, la place et les modalités d'autres ministères à la MdF dans la perspective d'une annonce de l'Évangile ». Cette présentation du projet par Francis Corenwinder, alors secrétaire général, met l'accent sur la priorité, l'annonce

de l'Évangile, qui conditionne la compréhension du ministère et qui fixe l'horizon de la recherche. La Mission de France profita alors de l'élan fourni par la redéfinition des fondements de la mission qui lui avait été confiée par les évêques (Assemblée de Lourdes, 1980). La recherche déboucha sur l'expérience d'un ministère « reconnu » ou « confié » à des laïcs. Mais l'expérience ne fut finalement pas validée par l'Assemblée des évêques. Cet événement douloureux pour ceux et celles qui avaient fondé des espoirs sur cette nouveauté eut deux conséquences : la création d'une association privée de fidèles, Galilée, partenaire de la Mission de France, et la décision d'interpeller des hommes pour le diaconat permanent (R. Marijon fut le premier, ordonné en 1993), faisant de la Mission de France un corps de ministres ordonnés et non plus seulement de prêtres.

Le ministère dans la Communauté Mission de France : un opérateur d'altérité ?

En 2002, avec la création de la Communauté Mission de France, la Mission de France reste un corps de ministres ordonnés tandis que des laïcs, des reli-

IL Y A ENCORE DU
CHEMIN POUR FONDER
UNE COMPRÉHENSION
DU MINISTÈRE POUR
AUJOURD'HUI .

gieux, des religieuses, des prêtres diocésains peuvent lui être associés au sein de la Communauté. Des universités d'été ont nourri la recherche commune menée sur les fondements de la mission et les conditions pour la vivre.

Les Assemblées générales ont été des occasions de souligner à nouveaux frais les axes de la mission confiée à la Mission de France (2012 : « Porter la question de Dieu », 2017 : « Engager la foi de l'Église »).

Mais reconnaissons qu'il y a encore du chemin pour fonder une compréhension du ministère pour aujourd'hui. Sommes-nous capables de dire qu'il est structurant pour la Mission de France ? Selon la tradition de l'Église, tous les baptisés sont missionnaires au titre de leur baptême et ils ont à témoigner de leur foi. La spécificité du ministère se situe dans l'ordination, signe

sacramentel de l'initiative de Dieu qui continue d'appeler et d'envoyer des serviteurs portant la responsabilité missionnaire de l'énonciation de la foi.

En cela, le ministère est le signe d'une altérité qui traverse l'Église. Il signifie que l'Église est toujours envoyée par Jésus-Christ, l'Envoyé du Père, et que la communauté ne se suffit pas à elle-même. Nous croyons à la richesse de l'altérité avec les hommes et les femmes de notre temps, persuadés que nous pouvons recevoir beaucoup d'eux. Nous lisons ce qu'ils nous offrent à l'aune du donné de la foi, reçu de la tradition de l'Église qui accueille et interprète la Parole de Dieu dans l'histoire en la confrontant à la trace de cette Parole que sont les Écritures. C'est le travail missionnaire des apôtres et de leurs successeurs d'inscrire la vie et l'expression de la foi dans le présent de l'histoire. La Mission de France n'est pas une communauté charismatique offrant aux baptisés la possibilité de vivre leur vocation missionnaire. Elle est une communauté ministérielle où quelques-uns sont appelés à collaborer au ministère apostolique. C'est un enjeu essentiel pour l'Église qui veut demeurer en état de veille pour accueillir la nouveauté de Dieu et le Royaume qui vient.

Aujourd'hui, l'un des chantiers de la Mission de France est de chercher la voie d'une articulation « tous/quelques-uns » plus ajustée. La question de la prévention du cléricalisme est en toile de fond. Mais c'est bien l'enjeu de la mission de l'Église qui reste l'horizon. La recherche est en cours. L'histoire continue... ■

Pour approfondir...

Articles de la Lettre aux Communautés de la Mission de France

- R. Salaün a écrit de nombreux articles dans la LAC dont certains ont été repris dans le livre co-écrit avec É. Marcus, *Qu'est-ce qu'un prêtre ?*, Paris, 1965.
- Rémi Crespin, « L'Église, le ministère et la vie religieuse », LAC avril 1965 ; « Le prêtre dans le peuple de Dieu selon Vatican II », LAC nov-déc 1967 ; et sa thèse *Ministère et sainteté*, Paris, 1965.
- J. Deries, « Responsabilité sacerdotale et vie professionnelle », LAC 10 (1968) ; « Une chaloupe chargée d'histoire ; méditation sur l'histoire de la MdF et sur l'avenir du ministère qui lui a été confié », LAC 133 (1988) ; J. Deries et A. Laforge, « Ministère presbytéral et équipe de mission », LAC 121 (1986).
- J.-M. Ploux, « Le fil et la trame », LAC 71 (1978) ; « MdF et diaconat, regard historique », LAC 180 (1996).
- F. Corenwinder, « Ministères de laïcs : où en est la MdF dans sa recherche ? », LAC 89 (1981).
- J. et O. Sachet, « Tout ministère concerne l'Église », LAC 109 (1984).
- Y. Petiton, « Ministère de prêtres-ouvriers », LAC 151 (1991).

Numéros spéciaux de la LAC

- *Ministère des laïcs : des appels, une recherche*, LAC 89 (1981).
- *Ministères ordonnés*, LAC 169 (1994).
- *Les diacres... paroles de servants*, LAC 180 (1996).
- *Des serviteurs pour la mission*, vol. 2, LAC 212 (2002).
- *Ministère de prêtres et travail professionnel*, LAC 239 (2007).

Études historiques

- T. Cavalin et N. Viet-Depaule, *Une histoire de la Mission de France. La riposte missionnaire. 1941-2002*, Paris, 2007.
- D. Perrot, *Les fondations de la Mission de France*, Paris, 1987.

Un ministère confié et reconnu

Danièle Courtois

C'était mon souhait. En 1976, le rectorat m'a nommée dans une petite ville de l'Aisne. J'étais en lien avec la MdF depuis deux ans, je participais aux rencontres régionales du Nord et à deux ateliers. Les trois prêtres de l'équipe locale ont bien voulu m'accueillir dans leur équipe, c'était aussi mon souhait. Un jour, il nous a paru juste d'informer l'évêque du lieu. Son auxiliaire est venu chez moi pour faire connaissance ; j'entends encore sa remarque : « C'est un ministère que vous réclamez », et ma réponse : « C'est comme cela qu'ils disent ».

De fait, qu'est-ce que je réclamais ? Je participais à la vie d'une équipe, nous nous réunissions tous les lundis soir pour prier, prendre le repas et réfléchir à notre façon de vivre la mission confiée par le Christ. Je participais toujours à deux ateliers MdF, j'avais même été élue au bureau de la région. Est-ce que je souhaitais vraiment autre chose ?

La co-responsabilité des laïcs au service de la mission

À cette époque des laïcs, qui aspiraient à prendre des responsabilités dans l'Église et ressentaient le besoin d'être reconnus, pensaient que la MdF offrait un cadre privilégié pour cela. Ils lui ont fait une demande explicite et l'équipe

À PROPOS DE L'AUTEURE

Danièle Courtois est membre de l'équipe « nouvellement de mission » de la Somme.

Elle a rejoint la Mission de France le 28 avril 1974 et ne l'a plus quittée.

centrale de l'époque m'a demandé de participer à la recherche qui s'est ouverte alors. Je cite de mémoire : Quels ouvriers pour la mission ? L'éventail est large. Quels liens avec l'institution ? Des divergences apparaissent, certains veulent un vrai contrat, une reconnaissance officielle, d'autres surtout pas. Comment vivre la co-responsabilité avec les prêtres de la MdF ? Et surtout, comment devenir membre à part entière de la MdF ?

J'ai le souvenir d'une période de recherche très active. À ceux qui le souhaitent et qui le peuvent, je conseille la lecture d'un article de la *LAC* 89 d'août 1981.

Finalement, c'est le 6 août 1982 que le prélat de la MdF m'a accueillie avec joie comme membre laïque de la Mission de France, pour le ministère qui m'était confié au service de la MdF dans ses besoins propres. Nous sommes sept à avoir accepté un ministère de laïc. Pour les six autres, c'était véritablement un service

d'annonce de la Bonne Nouvelle de Jésus-Christ dans leur Église locale, pour moi un service de l'institution MdF. Pas glorieux !

CELA M'ENGAGEAIT
NON PAS DAVANTAGE
MAIS DIFFÉREMMENT
ET MON APPARTENANCE
À LA MDF COMPORTAIT
DES EXIGENCES QUE
JE CONNAISSAIS DÉJÀ.

Anticléricale dès le sein de ma mère, il est paradoxal que, pour vivre avec plus de justesse la

première annonce de l'Évangile en Église, je reçoive un ministère au service d'une institution. Pas n'importe laquelle, il est vrai ! Nous espérions ainsi ouvrir une porte pour qu'un jour la MdF puisse envoyer dans un diocèse une équipe composée de prêtres et de laïcs. De fait, ce service confié, je l'assurais déjà ; la nouveauté : il était reconnu officiellement. Cela m'engageait non pas davantage mais différemment et mon appartenance à la MdF comportait des exigences que je connaissais déjà et qui m'étaient rappelées dans cette lettre que j'ai signée le 7 août (je m'amuse à lire tout haut : « C'est tout »).

Le contrat était établi *ad experimentum* pour trois ans. Au terme de ces trois ans, et moyennant les aménagements qui s'avéreraient nécessaires, il pourrait être renouvelé d'un commun accord. On n'a jamais rien vérifié ni évalué.

ÊTRE EN SERVICE
M' A DONNÉ L' AUDACE
DE RÉCLAMER ET LA
PATIENCE DEVANT
L' ÉCHEC APPARENT .

Ça ne m'a pas empêché, quelques années plus tard, d'écrire dans une réflexion personnelle :

« Ce ministère est vraiment pour moi un service. Grâce à ce ministère, il me semble que j'ai vraiment assumé la responsabilité de "régionale" comme un service. Ma situation de laïque et de femme m'aide à ne pas confondre service et pouvoir. Être en service m'a donné l'audace de réclamer et la patience devant l'échec apparent.

C'est un service d'Église. Il m'est maintenant impossible de dire "l'Église dans sa visibilité peut faire et dire ce qu'elle veut, je m'en moque". Même "goutte d'eau" dans une immensité, je me sens responsable. J'ai toujours voulu une Église missionnaire, je me suis toujours voulue missionnaire avec elle. Maintenant, ce n'est plus mon simple désir ; il m'a été demandé d'œuvrer à ma place, petitement mais réellement, pour que les équipes de la région Nord soient fidèles à la tâche qui leur est confiée.

C'est un service d'Église pour la communication.

Personne n'existe seul et dans l'Église personne ne travaille à son compte. C'est dans la confrontation, dans le respect de l'autre, dans sa différence ou même dans le conflit accepté et assumé, que grandit un peuple, un peuple fait de relations. C'est vrai pour l'Église, c'est vrai pour tout groupe d'hommes, c'est vrai dans l'École. Pour mieux comprendre de l'intérieur le ministère qui m'a été confié, j'ai passé bien du temps à réfléchir, à prier, à contempler le Père, le Fils et l'Esprit, relation d'amour, communication d'amour. J'ai fortement désiré que les différentes manières de

comprendre, de vivre et d'exprimer la foi s'harmonisent, qu'elles soient considérées comme complémentaires et nécessaires et qu'elles ne s'excluent pas. Et du coup, comme je ne peux pas me couper en morceaux, j'ai le même désir dans l'École [...] »

Dans ma tête et dans ma vie, ce ministère avait dépassé le seul service de l'institution.

Le mot qui changeait tout

Dans cette même réflexion j'écrivais aussi que je regrettais de ne pas avoir suffisamment parlé de ce ministère et de n'avoir pas fait l'effort intellectuel pour utiliser le vocabulaire *ad hoc*. Et pourtant, c'est ce mot qui changeait tout, *ministère confié et reconnu*, vocabulaire utilisé sans problème pour le ministère diaconal, le ministère presbytéral et le ministère épiscopal. Différents ministères dans l'Église, est-ce un risque, est-ce une chance ?

Serez-vous étonnés si je vous dis que, pour moi, c'était vraiment une chance. Cela redonnait un sens profond au mot service, un lien mystérieux entre les différents acteurs, chacun à leur manière, serviteurs du Dieu de Jésus Christ.

À Lourdes, en 1980, les évêques avaient demandé à la MdF d'expérimenter cette voie des ministères nouveaux. Quelques années plus tard, ils ont affirmé que la MdF était un corps de ministres ordonnés, sans dialogue avec ceux qu'ils avaient engagés dans cette voie. D'un trait de plume, ils ont arrêté l'expérience des laïcs membres à part entière de la MdF. Certes, ce sont eux qui ont leur mot à dire mais, pour moi, c'est du gâchis. L'Église avait donné, l'Église a repris. Elle est l'Église, je ne vais pas en faire une maladie mais c'est dommage. Alors que j'étais en équipe associée dans le diocèse d'Amiens, j'ai été triste quand j'ai entendu l'évêque me dire textuellement : « On parle encore de ministères confiés à des laïcs dans l'Église ? » Ce n'était pas une affirmation, il exprimait son étonnement. (Je devais avoir du retard !)

Je ne peux parler de ce ministère confié, et surtout reconnu, qu'au passé mais ce fut une période très riche. Les responsables successifs ont dû s'en souvenir si je regarde les différents services qu'ils m'ont demandés depuis !

En 2001, une jeune étudiante de Lille a fait un mémoire de maîtrise qui a pour titre *Le tournant des années 1970-1980 au sein de la Mission de France. Une nouvelle place faite aux laïcs. L'aventure des ministères reconnus*. À mes yeux, c'est un chef d'œuvre et je garde précieusement l'exemplaire qu'elle m'a adressé, comme un trésor, un trésor caché aussi dans la bibliothèque du Perreux.

Et maintenant ?

Membre de la Communauté Mission de France depuis ses débuts en 2002, je fais partie d'une équipe que je me permets de qualifier de solide dont huit des membres sont engagés avec la MdF. Comme il y a 40 ans... Que souhaiter de plus ? Une lettre de mission ?

Ça y est ! Notre évêque diocésain et le prélat de la MdF nous ont signé une lettre le jour de l'Ascension 2019. (Coïncidence de date qui fait réfléchir !) Autres temps, autres mœurs. Pour moi, il est capital d'être de nouveau reconnue dans l'Église et d'avoir une mission confiée. La mission n'est plus la même, l'acte officiel est différent mais l'esprit est le même : je ne suis pas en mission à mon compte mais en Église, quel que soit mon goût, ou non, pour l'institution. ■

Associée à la responsabilité apostolique

Anne Soncarrieu

En 2017, lors de l'Assemblée générale (AG) de la Mission de France, une résolution intitulée « Pour faire évoluer la gouvernance » a été votée. Dans l'année qui a suivi, une consultation a été faite pour désigner comme délégué(e) général(e), un (ou une) laïc(que), membre de la Communauté Mission de France.

Voici donc un an que j'ai reçu cette responsabilité de notre évêque. Même si c'est encore bien court pour évaluer les changements que cela a pu apporter, je peux quand même tenter de repérer quelques points importants de ce chemin.

Dans une histoire

Depuis sa création, des laïcs se sont retrouvés dans l'intuition missionnaire de la MdF et ont voulu la partager dans leur manière de vivre leur travail et leurs engagements. Il y a eu en particulier des femmes avec les Équipes d'Ivry. Puis sont venues les « Équipes associées » et l'association Galilée dont les membres faisaient équipe avec des prêtres et des diacres, chacun participant à la mission de l'équipe où ils étaient envoyés. Parmi ces laïcs, certains ont été appelés à partager des responsabilités au service du corps de la MdF (équipe épiscopale où une ou plusieurs femmes sont présentes depuis 1987, Service-Jeunes, *Lettre aux communautés...*).

À PROPOS DE L'AUTEURE

Anne Soncarrieu est déléguée générale de la Mission de France.
Elle est enseignante en technologie dans un collège des Hauts-de-Seine.

Je m’inscris dans cette histoire. J’ai moi-même reçu ces dernières années la responsabilité de l’École pour la Mission, et j’ai déjà participé – il y a longtemps – à l’équipe épiscopale de la MdF... Mais ce que je vis aujourd’hui me semble différent.

Un appel

Le premier point qui me semble important, c’est qu’en amont de la nomination, il y a un appel.

Je ne me suis pas portée candidate ni imaginée devenir Déléguée générale dans mon chemin avec la MdF, y compris quand la réflexion sur ce sujet a commencé à se faire au cours de la préparation de l’AG. Et cette nouvelle

JE NE ME SUIS PAS
PORTÉE CANDIDATE
NI IMAGINÉE DEVENIR
DÉLÉGUÉE GÉNÉRALE DANS
MON CHEMIN AVEC LA MDF.

responsabilité n’est pas pour moi de l’ordre d’un travail qui viendrait remplacer celui que j’avais précédemment.

Entendre cet appel... non seulement celui d’Hervé, notre évêque, mais à travers lui celui d’une Église qui cherche à renouveler, à partager sa responsabilité dans l’annonce de l’Évangile.

Entendre cet appel... Et pour cela prendre le temps du silence, le temps de se mettre à nouveau en présence de Celui dont la Parole est au cœur de ma vie. Heureuses journées passées à l’abbaye de la Pierre-qui-Vire avec les questions et les craintes que faisait naître la perspective d’être choisie !

Entendre cet appel... et m’interroger sur ma disponibilité. Il n’est pas si simple de répondre quand la vie est déjà bien riche de rencontres et d’engagements, à commencer par le travail. Me rendre disponible a été pour moi de l’ordre d’un décentrement. Il ne s’agit pas d’oublier les passions qui sont les miennes, d’effacer les préoccupations que je peux avoir, mais il me faut apprendre à tourner d’abord mon regard et mon écoute vers ceux et celles à qui la responsabilité reçue m’envoie.

La réponse

Un des éléments qui m'a aidée à répondre a été la confiance qui m'était faite. Confiance de l'évêque bien sûr, mais aussi confiance portée par tous ces visages de la MdF qui m'ont dit compter sur moi, qui m'ont encouragée. Et même si beaucoup sont restés silencieux, j'ai senti l'appui et la force de la Communauté MdF pour m'accompagner sur le chemin qui s'ouvre. Accompagnement qui, je le sais, pourra aussi être exigeant.

Cette confiance se vit aussi dans l'équipe formée avec l'évêque, Hervé, et le vicaire général, Henri. C'est là que je mesure aussi peu à peu l'ampleur de la responsabilité confiée, responsabilité qui heureusement ne se vit pas seule. Je suis laïque, femme. Les ministères d'Hervé et d'Henri les placent en responsabilité de l'annonce de l'Évangile avec le souci, porté à la MdF, de ceux dont l'Église est loin. Je perçois, sans avoir les mots pour le dire, que je suis associée à cette dimension d'annonce qui est la leur. Il y a un chemin à trouver : nous sommes associés à de nombreuses tâches ou recherches mais je ne suis pas un vicaire général bis au féminin ! Et mon rôle ne se définit pas que par des tâches à assurer.

Pour le service

C'est bien pour l'ensemble de la communauté Mission de France, prêtres et laïcs, hommes et femmes que je reçois cette responsabilité de déléguée générale. Il me semble important que, comme laïque, je ne sois pas au service des seuls laïcs. Mais, dans ce chemin qui se dessine, il faut aussi reconnaître et laisser place au lien particulier que l'évêque ou le vicaire général peuvent avoir avec un ministre ordonné, reconnaître que prêtres et laïcs ne sont pas interchangeables. Nous avançons ensemble, mais je ne me situe pas dans une revendication d'égalité.

Ensemble nous portons la vie de la MdF. Je ne me sens pas participante seulement à l'organisation de la MdF, mais aussi partie prenante de la manière dont elle répond à ce pour quoi elle existe : en équipes, porter la question de la foi dans notre monde d'aujourd'hui.

Cette responsabilité est exigeante... à commencer par un emploi du temps dont je n'ai pas toujours la maîtrise, avec quelquefois des manières de réfléchir qui ne seraient pas spontanément les miennes. Mais ce qui rend la tâche passionnante, c'est que sur le chemin il y a des hommes et des femmes avec lesquels j'aime essayer de construire une société, une Église qui fasse place à chacun.

J'essaie de vivre tout cela dans une dimension de service. Je découvre combien il est important de « faire chemin ensemble ».

Cette responsabilité me transforme mais est-ce que l'Église est changée par le fait qu'une laïque soit associée à la responsabilité apostolique d'un évêque ou de prêtres ?

La présence d'une déléguée générale n'est pas seulement une nouvelle manière de s'organiser, de répartir les responsabilités. Dans ce changement, peut-être que l'Église est encore plus fidèle à elle-même quand elle permet à chacun d'entendre et de vivre le « Va trouver tes frères », comme Marie-Madeleine a pu l'entendre du Christ Ressuscité. C'est sans doute une des figures qui peut nous aider à mieux comprendre la participation de laïcs à la dimension apostolique de l'annonce de la foi. ■

Catéchiste en Centrafrique

Innocent Blaise Ndongbo

Qu'est-ce qu'un ou une catéchiste ? Quelle charge assume-t-il ou elle dans l'Église¹ ? Cette fonction peut-elle être dite un ministère ? Et qu'est-ce qu'un ministère en fin de compte ? Pour tenter de répondre à ces questions, notre contribution à la réflexion sur les ministères dans l'Église aujourd'hui consistera à partager l'expérience et la pratique d'une Église particulière, celle de la République centrafricaine. Nous commencerons par la présenter à travers la paroisse qui constitue le cadre où s'exerce le *ministère* du catéchiste dont nous décrivons la tâche dans la seconde partie de cet article. Enfin nous tenterons, sur cette base, de proposer une réponse à cette question sensible et complexe : le catéchiste exerce-t-il un ministère dans l'Église et de quel genre ?

La paroisse classique en Centrafrique

L'Église de Centrafrique, avec ses 125 ans d'évangélisation, comprend neuf diocèses subdivisés en paroisses parfois regroupées en doyennés. Les paroisses sont confiées aux curés, lesquels sont aidés par de nombreux collaborateurs, prêtres ou laïcs. Nous voudrions nous arrêter sur deux aspects de la paroisse : l'un territorial ou géographique et l'autre, administratif.

1. Catéchiste au masculin est générique, nous voudrions désigner autant les hommes que les femmes.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Innocent Blaise Ndongbo est prêtre du diocèse de Bangassou (République centrafricaine) et il est responsable

de la formation des catéchistes et intervenant théologien au grand séminaire Saint Marc de Bangui.

Contre la tendance habituelle qui consiste à réduire la paroisse à la résidence du curé et à l'église qui lui est adjacente, précisons d'abord que c'est un ensemble de communautés chrétiennes situées sur un territoire déterminé. En ville, où réside généralement le curé, la communauté chrétienne se réunit dans l'église paroissiale pour les célébrations liturgiques. En plus de ce lieu de culte principal avec ses salles adjacentes, existent, dans les quartiers, les

SUR LE TERRITOIRE
PAROISSIAL [...] LE CHAMP PASTORAL
DU CURÉ EST CONSTITUÉ
VISIBLEMENT DE L'ÉGLISE
PAROISSIALE, DES CEB
ET DES CHAPELLES.

Communautés ecclésiales de base (CEB). Ce sont aussi des lieux de culte et de réunion, présence vivante et active de l'Église dans un quartier précis. En dehors de la ville, dans les villages, se trouvent les communautés chrétiennes appelées *chapelles*, du nom du lieu

de rassemblement pour le culte et les réunions des fidèles. En somme, sur le territoire paroissial, en milieu urbain comme rural, le champ pastoral du curé est constitué visiblement de l'église paroissiale, des CEB et des chapelles. Par exemple, la paroisse Christ-Roi de Tokoyo, où je suis l'un des trois vicaires, compte 26 chapelles, dont certaines sont très éloignées du centre. Le réseau routier n'existant que de nom, il est quasi impossible pour le curé de prendre véritablement soin des fidèles sans la contribution d'autres acteurs.

Dans l'administration de la paroisse, le curé est entouré de collaborateurs dont trois figures laïques majeures : les *conseillers*, les *Yaya-Kota* et les *catéchistes*. Ceux que nous nommons conseillers sont les hommes et les femmes membres du Conseil pastoral paroissial et du Conseil pour les affaires économiques. Ces instances de gestion collégiale et coresponsable montrent combien l'implication des laïcs dans la vie paroissiale est essentielle, incontournable et indispensable. Les *Yaya-Kota* sont les responsables des associations de fidèles qui sont communément appelés mouvements et fraternités dans l'Église de Centrafrique. Enfin, il y a les catéchistes qui jouent un rôle essentiel dans la vie ecclésiale.

Le catéchiste en Centrafrique : identité et place dans l'activité paroissiale

L'identité et la mission des catéchistes sont définies dans les textes magistérielles et les catéchistes dans l'Église de Centrafrique ne dérogent pas à ces principes. En substance, on peut retenir qu'il s'agit de baptisés, laïcs, hommes et femmes qui, en vertu d'un appel particulier, sont dûment formés et engagés dans la catéchèse ou l'enseignement catéchétique. Cet enseignement fait partie de la mission évangélisatrice de l'Église mais poursuit toutefois un but précis : « Les évêques veilleront à ce que l'enseignement catéchétique, dont le but est *de rendre chez les hommes la foi vivante, explicite et active, en l'éclairant par la doctrine*, soit transmis avec un soin attentif aux enfants et aux adolescents, aux jeunes et même aux adultes². » Découvrons leur rôle concret en Centrafrique.

Le catéchiste assure trois missions : la préparation et l'accompagnement des candidats aux sacrements (en l'occurrence ceux de l'Initiation chrétienne), la présidence de certaines assemblées liturgiques et la responsabilité de la communauté chrétienne.

Dans l'Église de Centrafrique, les candidats pour le baptême, la confirmation et la première communion se comptent par centaines. À travers l'enseignement catéchétique, réparti sur deux à trois années, avec deux séances hebdomadaires d'une heure et demie et des activités caritatives, les catéchistes les aident à grandir et à mûrir dans la foi. Même si les prêtres assurent aussi la catéchèse, leur rôle relève davantage de l'orientation, de la coordination, de l'évaluation et du suivi. Parmi les différents acteurs engagés dans la catéchèse, ces hommes et ces femmes qu'on nomme catéchistes sont en première ligne. Sans eux, il n'y aurait pas de préparation sérieuse aux sacrements.

En plus de l'enseignement de la catéchèse, qui est la mission commune à tous les catéchistes du monde, en Centrafrique ils exercent aussi une fonction

2. AG 17, CD 14, CIC 773-780 et 785. C'est nous qui soulignons.

liturgique : le service de la liturgie de la Parole. Quand les ministres ordonnés ne sont pas là, la prédication revient de manière quasi ordinaire aux catéchistes. Dans les CEB comme dans les chapelles, le dimanche, à l'occasion des solennités et des fêtes, lors des funérailles, de la visite aux malades et d'autres assemblées de prière, le partage de la Parole de Dieu leur revient comme de droit.

Enfin, le catéchiste apparaît, surtout dans les CEB en milieu urbain et dans les chapelles en milieu rural, comme le premier responsable et le premier animateur de la communauté chrétienne. Ainsi autour du curé se trouvent des collaborateurs : les membres des Conseils, les responsables des associations de fidèles laïcs, les catéchistes. Le catéchiste, dont il est question ici, a un statut que les autres n'ont pas. D'abord il a plus de connaissances, en vertu de la formation obligatoire qu'il a suivie. Cela le met en posture de former, de guider, d'éclairer les autres. Ensuite, du point de vue organisationnel, le catéchiste et les présidents des Conseils – pastoral et pour les affaires économiques – sont les deux poumons de la chapelle et de la CEB. Empruntant l'image de l'Église naissante de Jérusalem, le catéchiste est comme l'apôtre et les présidents des Conseils comme les diacres³. Le catéchiste se consacre aux affaires spirituelles de la communauté alors que les membres des Conseils veillent sur les

affaires temporelles et techniques
au service de la pastorale.

LE CATÉCHISTE, DONT
IL EST QUESTION ICI,
A UN STATUT QUE LES
AUTRES N'ONT PAS.

En somme, nos communautés
chrétiennes sont vivantes grâce à
l'activité des catéchistes. Ils pré-

parent en amont les catéchumènes pour les sacrements. En l'absence souvent prolongée du prêtre, ils nourrissent le Peuple de Dieu par les Saintes Écritures et animent les prières. Enfin, alors que le prêtre ne fait que passer dans les communautés chrétiennes rurales à l'occasion des visites pastorales ou de l'administration des sacrements, les catéchistes sont présents

3. Ac 6, 2-4.

de manière permanente dans les communautés dont ils sont les premiers pasteurs et animateurs, au point qu'il ne serait pas exagéré de les considérer comme les piliers de nos chapelles, de nos communautés, de notre Église. Leur activité est si primordiale, fondamentale et irremplaçable, voire si stable que, pour nous, il n'y aurait pas de problème à considérer cette responsabilité comme un ministère.

Le catéchiste, une figure ministérielle ? Et laquelle ?

Avant de dire si la tâche⁴ accomplie par les catéchistes est ou peut être considérée comme un ministère, il est opportun de comprendre ce qui est derrière ce terme. Les termes ministère/ministères, ministre/ministres font l'objet de cours, et sont susceptibles d'alimenter d'abondants débats. Nous proposons une approche de cette notion qui nous servira de « critère » pour nous prononcer sur cette la question du ministère des catéchistes.

Ministère (*ministerium*) : fonction exercée dans l'Église et dont la capacité à l'exercer provient soit du baptême et de la confirmation (ministères communs ou laïcs), soit de l'ordre (ministères ordonnés ou sacrés). Les mots « ministère », « fonction », « charge » sont mal définis : une commission a été créée pour clarifier ces notions (*Christifideles laici* 23).

Ministères institués : se dit de deux ministères permanents, le lectorat et l'acolytat, qui peuvent être conférés à des laïcs hommes (Paul VI, *motu proprio Ministeria quaedam*, 1972 ; can. 230 § 1). Ministères sacrés ou ordonnés : ministères des clercs (diacres, prêtres, évêques) (can. 207, 1008, etc.).

Ministères de la parole de Dieu (*divini verbi ministerium*) : expression qui inclut tout ce qui concerne la « fonction d'enseignement » dans l'Église : activité missionnaire, prédication, catéchèse, éducation, moyens de communication sociale (can. 756-832)⁵ ...

4. Terme employé par Vatican II et le CIC.

5. J. Werckmeister, *Petit dictionnaire de droit canonique*, Paris, Cerf, 1993, p.138-139. Tâche, fonction et labeur(s) sont les termes utilisés pour désigner la charge du catéchiste. CD 14 § 2, AG 17.

Quand on considère quelques textes magistériels, on se rend bien compte que la figure du catéchiste n'est pas marginale dans l'Église, vu cette « aide singulière et absolument nécessaire à l'expansion de la foi et de l'Église »⁶ qu'il apporte. Cette figure est stable, séculaire⁷, importante pour la mission

TROIS FONCTIONS MAJEURES :
L'ENSEIGNEMENT CATÉCHÉTIQUE,
LA PRÉSIDENTE DE CERTAINES
CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES
ET LA RESPONSABILITÉ DES
COMMUNAUTÉS CHRÉTIENNES.

de l'Église. C'est pour cette raison que l'Église insiste sur la formation des catéchistes en vue de leur efficacité dans cette charge.

Dès les débuts de l'évangélisation de la Centrafrique, les premiers missionnaires ont instruit des gens dont on a fait des enseignants et surtout des catéchistes⁸. Ainsi la mission de catéchiste a existé dès les premiers instants de notre Église. La figure du catéchiste n'est pas apparue à un moment de l'histoire de notre Église comme palliatif à une carence en personnel clérical. C'est une *figure ministérielle* parmi et à côté d'autres figures qui portent l'activité missionnaire de l'Église.

La formation des catéchistes est donc essentielle à l'activité missionnaire de l'Église de Centrafrique. Chaque diocèse a un centre ou une école de formation des catéchistes ou même deux. À l'exception de l'archidiocèse de Bangui qui a un Institut des sciences religieuses (à la paroisse de Fatima) pour la formation des laïcs, les séminaires et les écoles de catéchistes sont les deux institutions de formation dans notre Église.

Les catéchistes laïcs sont des hommes et des femmes. Ils remplissent trois fonctions majeures : l'enseignement catéchétique, la présidence de certaines célébrations liturgiques et la responsabilité des communautés chrétiennes. L'engagement des femmes dans la catéchèse ne pose aucun problème aux

6. AG 17 § 1.

7. CTR 10-13.

8. La mission a démarré à Ndjoukou et à St Paul des Rapides.

gens. Ce n'est pas la même chose quand elles doivent revêtir l'aube pour animer une ADAP⁹ ou une assemblée de prière. Une question surgit parfois, même de la bouche de certains clercs : est-il permis aux femmes catéchistes de... ? Dans le diocèse de Bangassou où nous sommes chargés de la formation des laïcs, en particulier des catéchistes, les femmes comme les hommes remplissent les mêmes fonctions liturgiques qui leur sont dévolues. Elles restent très minoritaires mais souvent elles sont remarquables par la qualité de leur enseignement, y mettant plus de soin que les hommes. Et par extension, les femmes sont nombreuses aussi dans les Conseils et comme responsables des mouvements et fraternités. Et en cela, à l'opposé de ce qui se passe pour les catéchistes femmes évoqué plus haut, cela ne génère aucun complexe.

En revenant à la définition de Jean Werckmeister, nous trouvons quelques orientations pour parler du *ministère* de catéchiste. D'abord la dignité baptismale est une source, un fondement des ministères : les catéchistes ont reçu les sacrements de l'initiation chrétienne. Parmi les ministères, se trouvent ceux de la parole de Dieu au service de l'activité missionnaire, de la catéchèse et de la prédication. Donc à ce titre, les catéchistes exercent, eux aussi, le ministère de la Parole de Dieu.

Les débats actuels autour de la diversité des ministères laïcs et l'apparition de nouvelles figures ministérielles nous amènent à inviter le lecteur, sans pour autant mettre fin à la réflexion et à la recherche, à écouter à nouveau le pape Jean-Paul II dont les propos prennent en compte la situation actuelle des laïcs : leur vocation et leur mission tant dans l'Église que dans le monde¹⁰. Dans notre Église, le catéchiste comme le clerc, sans être des concurrents¹¹, chacun à sa manière, remplissent le mandat missionnaire du Christ et collaborent à la charge apostolique de l'évêque. Et cela se passe sans heurts jusque-là. ■

9. Il s'agit des assemblées dominicales en l'absence de prêtre.

10. Jean-Paul II, Exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici*, 30 décembre 1988, § 18-25.

11. Il peut exister quelques cas de « centro-cléricalisme » ou d'usurpation de la charge des clercs.

Qu'est-ce qui empêche que je sois ministre ?

Dominique Devisse

En 1973 Yves Congar, devant la Conférence des évêques de France, propose une définition des ministères confiés à certains laïcs, avec cinq critères pour les distinguer des multiples « services » nécessaires à la vie de l'Église. Ces ministères confiés à certains laïcs sont alors définis comme des services précis, d'importance vitale, reconnus par l'Église locale, établis pour une certaine durée et comportant une certaine responsabilité. Depuis 27 ans je suis engagée, en diverses missions : catéchuménat, formation permanente, catéchèse d'adultes, accompagnement des laïcs, en mission ecclésiale et aujourd'hui création de la diaconie, au service d'une Église locale.

Tout commence en 1982. J'avais alors 24 ans et j'ai vécu, au cours d'une retraite, une conversion. Pour la première fois, j'ai perçu que les Évangiles étaient une parole qui m'était adressée personnellement et que Jésus était bien une personne qui se laissait rencontrer et qu'on pouvait apprendre à le suivre. En quittant cette retraite, c'était clair pour moi : je voulais donner ma vie pour que le Christ soit connu.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Dominique Devisse est membre de l'équipe Mission de France de la Somme. Elle travaille dans l'Église diocésaine depuis 27 ans à diverses

missions : catéchuménat, formation permanente, catéchèse d'adultes. Depuis un an, elle est chargée avec une équipe de la création de la diaconie dans la Somme.

En 1992, je suis embauchée comme « animatrice laïque en pastorale » pour prendre la responsabilité du service diocésain du catéchuménat dans la Somme. Je me souviens de l’envoi en mission improvisé par l’évêque à la fin de la célébration des confirmations d’adultes. Il me passait, devant la communauté rassemblée, le flambeau pour que je permette à la réalité du catéchuménat de prendre sa place dans la vie du diocèse. Le jour des appels décisifs (le 1^{er} dimanche de carême), j’appelais un à un les catéchumènes qui se levaient et venaient se présenter à l’évêque. Ce moment-là était le résultat de plusieurs mois de cheminement et d’un discernement qui s’exerçait en rencontrant une à une chacune des équipes d’accompagnement et, à travers leur récit, chacun des catéchumènes. Je me suis vraiment sentie dans ces occasions particulières comme co-célébrante de l’évêque. Ma mission d’accompagnement, de formation et de discernement s’arrêtait là et lui prenait le relais.

SUPER-LAÏQUE POUR
LES UNS, PASSÉE
DU CÔTÉ DU POUVOIR
ET DU CLÉRICALISME
POUR LES AUTRES...

Quelques années plus tard, j’ai été appelée pour donner vigueur au service de la formation permanente. Un jour, j’étais à Paris pour une journée de réflexion sur la formation permanente des prêtres. Quand j’ai demandé où était la salle, la personne de l’accueil m’a répondu que je faisais sûrement erreur et que cette réunion était une réunion d’évêques et de prêtres. Ça peut paraître anecdotique mais il a fallu essayer les plâtres... et tenter de trouver une juste place. Super-laïque pour les uns, passée du côté du pouvoir et du cléricalisme pour les autres... Vocation particulière ? Engagement à vie ou pour un temps donné ? Les débats étaient relancés à l’arrivée de chaque nouvel évêque (j’ai travaillé avec trois évêques). Et chacun d’entre eux a pris, par rapport à ces questions, une position différente – ce qui n’est pas très confortable. La sagesse venant avec l’âge, je me suis dit que le plus important c’était sans doute de vivre ce qui m’était donné.

Le choix des mots

J'ai la conviction qu'utiliser les mots justes permet à une réalité d'exister « justement ». J'ai été embauchée comme « animatrice laïque en pastorale » et ça correspondait à mon désir de vivre ce service d'Église à la manière du Christ pasteur. Ça me renvoyait aux exigences du Christ pour ceux qui ont mission de guider le peuple : « Moi, je suis le bon berger, je connais les miens et les miens me connaissent. Comme le Père me connaît et que je connais le Père. Je donne ma vie pour les brebis. J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de cet enclos. Celles-là aussi, je dois les amener. Elles entendront ma voix et il y aura un seul troupeau, un seul berger. » (*Jean 10, 14-16*). J'étais à l'école du Christ pasteur et c'est Lui que je suivais. « Qu'aucune brebis ne se perde » : ça me parlait beaucoup dans ma mission auprès des catéchumènes. C'était même un *leitmotiv* dans ma mission.

En 2005, l'Église de France décide d'harmoniser le vocabulaire autour de ces « drôles de laïcs ». Désormais, nous serons des LEME (Laïcs en mission ecclésiastique). Je vis mal ce changement de vocabulaire. J'ai l'impression de devenir l'étage d'une fusée en route vers la lune (le LEM est, dans les missions Apollo, le module qui se pose sur le sol lunaire)... Le regard n'est plus porté sur le Christ pasteur, mais bien sur la lettre de mission remise par l'évêque. Désormais, c'est elle qui va donner sa légitimité à la mission confiée. Quel dommage ! Des années plus tard, je continue à penser que cette appellation ne permet pas une véritable avancée sur la question des ministères. En certains lieux, la personne envoyée en mission n'a pas son mot à dire dans la rédaction de la lettre et découvre au jour de l'envoi en mission (quand celui-ci est effectivement célébré) à quoi elle est envoyée.

Et la Mission de France dans tout ça ?

Au début (en 2003), j'ai hésité à rejoindre une équipe de la Mission de France. Je ne me sentais pas tout à fait comme les autres... J'avais un drôle de travail dans lequel, *a priori*, il devait être plus facile de parler de l'essentiel. Je n'étais pas en situation d'enfouissement ; alors, qu'est-ce que j'allais y faire ? Je suis venue, j'ai vu et... je suis restée... et je me suis engagée avec la Communauté

Mission de France. J'ai pris au sérieux ce qui est écrit dans le manifeste. Et ça m'a travaillée toutes ces années. Dans la mission qui est la mienne aujourd'hui, j'ai la sensation d'un accomplissement, de quelque chose qui devient enfin harmonieux entre le service d'une Église locale et mon engagement avec la CMdF. Je suis auprès

des plus pauvres avec une présence particulière aux personnes de la rue. Je suis envoyée pour secouer (de temps à autre) les

communautés chrétiennes pour qu'elles osent se risquer aux périphéries. Je suis aux lieux du dialogue avec les associations et les structures qui travaillent auprès des plus démunis. Et étonnamment, c'est maintenant que je vis l'enfouissement. On n'entend pas assez parler de la diaconie sur le diocèse, me dit-on souvent. Comment parler d'une attitude intérieure ? Comment parler d'une présence ? Comment parler de ce qui est de l'ordre de l'être ?

ÉTONNANMENT, C'EST
MAINTENANT QUE JE VIS
L'ENFOUISSEMENT.

Il y a quelques jours, on enterrait Brandon. Il avait 25 ans. Le curé de la paroisse avait lancé un appel pour que quelques-uns de la communauté soient présents. À l'avant, la sœur du défunt qui ne voulait pas d'une célébration religieuse, avec quelques amis et membres de la famille. Tout au fond, la grand-mère, prise à partie par la sœur, bien décidée à rester au fond. C'est elle qui avait demandé une célébration à l'église. Avec elle, quatre personnes de la famille dont un adulte handicapé. J'ai passé la célébration à côté de la grand-mère, au fond de l'église, et j'ai parlé avec elle à la sortie. J'étais juste présente à ses côtés. Rien de bien exceptionnel et pourtant, pour moi, cette présence c'était très fort. C'était une présence « au nom du Christ ».

Alors au fond de moi, je le crois, je suis ministre. Ministre parce que je réponds aux critères énoncés au début de cet article. Mais aussi et surtout parce que je crois que la mission à laquelle je suis envoyée me façonne, travaille l'intime de mon être et me donne une autorité intérieure à partir de laquelle engager de la nouveauté pour le monde en Église. ■

Les laïcs, des ministres ?

Jean-François Chiron

Peut-on parler de « ministères » quand ceux-ci sont assurés par des baptisés (et surtout des baptisées) qui n'ont pas reçu le sacrement de l'ordre ? Et d'où vient la réticence que l'on croit discerner, chez nombre d'évêques français, devant l'adoption d'un tel vocabulaire dans ce cas de figure ? L'auteur de ces quelques pages envisagera la réponse que l'on peut apporter à la première de ces questions. S'agissant de la seconde, on peut présumer que les évêques français semblent craindre que la terminologie ministérielle ne porte ombrage à la spécificité du ministère ordonné. Les évêques d'autres pays ne paraissent pas partager ce point de vue¹. Nous verrons que le vocabulaire du « ministère » semble bien envisageable, dès lors que toute confusion est évitée avec les ministères « ordonnés ».

Plus fondamentalement – car c'est ici que doit être située la question théologique déterminante – il s'agit de distinguer entre d'une part, la mission qui est celle de tout fidèle laïc au titre de son baptême et de sa confirmation qui l'habilitent à être un membre vivant et actif du corps ecclésial du Christ, et d'autre part, la mission qui est celle de quelques-uns d'entre eux qui reçoivent de l'Église une charge particulière.

1. Les évêques des États-Unis parlent sans problème de *ministry* (cf. le document de la Conférence épiscopale des USA, *Co-Workers in the Vineyard of the Lord, A Resource for Guiding the Development of Lay Ecclesial Ministry*, 2005). Jean-Paul II a rappelé que les évêques de l'assemblée spéciale du synode pour l'Amérique, en 1997, « ont exprimé le souhait que l'Église reconnaisse certaines de ces tâches [exercées par des laïcs] comme des ministères laïcs, fondés sur les sacrements du baptême et de la confirmation » (exhortation apostolique *Ecclesia in America*, 1999, n° 44).

À PROPOS DE L'AUTEUR

Jean-François Chiron est prêtre du diocèse de Chambéry et professeur d'ecclésiologie à la faculté de théologie de l'Université catholique de Lyon.

Contexte ecclésial

On parle en France, depuis 2005, de « laïcs en mission ecclésiale »² (« en mission » et non « en ministère »). Le statut de ces hommes et surtout de ces femmes se cherche encore : il n’y a pas de dénomination stabilisée dans les diocèses ; la catégorie regroupe des salariés et des bénévoles ; les responsabilités, les temps de travail... sont très divers. L’institutionnalisation ne traduit donc pas la diversité du terrain. On doit aussi veiller à organiser non seulement la cohabitation mais la synergie entre des acteurs pastoraux aux statuts très différents, solidement fondés en tradition et dans les mentalités (prêtres) ou encore en recherche (laïcs et aussi diacres permanents). On sait que l’absence de statut pose problème en cas de conflits : d’où la nécessité du droit ainsi que de la théologie.

Il s’avère donc que la question du *statut*, théologique mais aussi sociologique et juridique (civil et canonique), doit encore être travaillée. Le fait qu’on se refuse à une appellation (ministère) tout en donnant des responsabilités peut entraîner une dichotomie entre responsabilités et statut, qui ne saurait que s’avérer problématique³.

Il semble d’autre part que l’on assiste aujourd’hui, de la part de diocèses, à la promotion du bénévolat, pour des raisons financières notamment. L’Église a certes besoin de bénévoles ; mais il ne faut pas oublier que le bénévolat renvoie à une activité à temps partiel, sans statut et souvent sans formation approfondie.

Rappelons enfin que ce n’est pas la même chose de penser et de vivre les rapports entre ministres ordonnés et fonctions « ministérielles » de laïcs dans une situation où le ministère ordonné est suffisamment présent et dans une situation de pénurie.

2. Renvoyons à un document faisant autorité pour la France : « Les laïcs en mission ecclésiale en France : quelques repères », note de la Commission épiscopale pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale (CEMOLEME) (6 janvier 2011), DC n° 2462 (2011), p. 200-205.

3. Voir C. Béraud, *Prêtres, diacres, laïcs. Révolution silencieuse dans le catholicisme français*, Paris, PUF, 2007.

Références magistérielles

La problématique principale de Vatican II est celle de « l’apostolat » des laïcs dans le monde. Mais on trouve aussi en LG 33 l’affirmation que les laïcs « ont une aptitude à être nommés au service de la hiérarchie en vue de l’exercice de certaines fonctions (*munera*) ecclésiastiques à finalité spirituelle » (voir aussi *Apostolicam actuositatem* 24 et, dans un contexte de missions, *Ad gentes* 15, qui ont recours au vocabulaire de la ministérialité au sens large). Que la problématique soit alors peu élaborée, on le voit au fait que, si LG 35 envisage positivement le rôle actif des laïcs dans l’Église, c’est dans un contexte de suppléance, « en cas de manque de ministres sacrés ».

Le *motu proprio Ministeria quaedam* de Paul VI en 1972 a prévu que des ministères d’ordre liturgique peuvent être exercés par les laïcs (lectorat et acolytat), hommes seulement. De fait, ils sont le plus souvent vécus comme des étapes en vue du presbytérat. Leur généralisation conduirait à réserver

à certains hommes ce qui, dans la liturgie catholique, peut être le fait de tous, hommes et femmes.

SI LG 35 ENVISAGE
POSITIVEMENT LE RÔLE
ACTIF DES LAÏCS DANS
L’ÉGLISE, C’EST
DANS UN CONTEXTE
DE SUPPLÉANCE,
« EN CAS DE MANQUE
DE MINISTRES SACRÉS ».

Dans son exhortation apostolique *Evangelii Nuntiandi* (1975), le pape Paul VI écrit qu’« il est certain qu’à côté des ministères ordonnés, grâce auxquels certains sont mis au rang des pas-

teurs et se consacrent d’une manière particulière au service de la communauté, l’Église reconnaît la place de ministères (*ministeria*) non ordonnés, mais qui sont aptes à assurer un service spécial de l’Église ». Parmi ces ministères, le pape cite, dans une perspective missionnaire, « ceux de catéchètes, d’animateurs de la prière et du chant, des chrétiens voués au service de la Parole de Dieu ou à l’assistance des frères dans le besoin, ceux enfin des chefs de petites communautés, des responsables de mouvements apostoliques ou autres responsables » (n° 73).

L'exhortation apostolique post-synodale *Christifideles laici* de Jean-Paul II (30 décembre 1988) évoque, en son n° 23, « les ministères qui dérivent des sacrements de baptême et de confirmation », distingués des « ministères qui dérivent du sacrement de l'ordre [...] Les pasteurs [...] doivent reconnaître et promouvoir les ministères, les offices et les fonctions des fidèles laïcs ; offices et fonctions (*officia et munera*) qui ont leur fondement sacramentel dans le baptême, et de plus, pour beaucoup d'entre eux, dans le mariage. » Le document semble les envisager soit dans un rôle de « suppléance », soit de collaboration. Il a recours au vocabulaire de la coresponsabilité mais à propos de la mission de l'Église plutôt que de l'organisation de sa vie.

UNE CORESPONSABILITÉ
MAIS À PROPOS
DE LA MISSION
DE L'ÉGLISE PLUTÔT
QUE DE L'ORGANISATION
DE SA VIE.

On peut aussi rappeler des textes de Jean-Paul II, évoquant « à côté du ministère ordonné », « d'autres ministères, institués ou simplement reconnus », « de la catéchèse à l'animation liturgique, de l'éducation des jeunes aux expressions les plus diverses de la charité »⁴, ou invitant à « donner la place qui convient aux charismes, aux ministères, aux diverses formes de participation du peuple de Dieu »⁵.

Repères théologiques

Il apparaît que trois situations doivent être prises en considération. (Nous n'envisageons pas ici un quatrième cas de figure, celui des *laïcs participant à l'exercice de la charge pastorale dans le cadre d'une « EAP »*, Équipe d'animation pastorale [mais le langage n'est pas unifié].)

- **La mission générale des laïcs, dans l'Église et dans le monde**, au titre de leur baptême-confirmation. Le baptême et la confirmation rendent aptes à un rôle actif dans l'Église, celui de membres vivants du Corps ecclésial du Christ.

4. Lettre apostolique *Novo millennio ineunte* (2001), n° 46, DC n° 2240 (2001), p. 84.

5. Lettre apostolique *Tertio millennio adveniente* (1994), DC n° 2105 (1994), p. 1027.

- **Les laïcs qui reçoivent la mission d'exercer une fonction ou une tâche** (*munus*, pluriel *munera*). Une activité est exercée au nom de l'Église (visite des malades à la demande du curé...) : l'Église est engagée autrement que par la simple initiative d'un fidèle. On peut parler de services. On ne saurait parler de « ministères » dans ces deux premiers cas de figure.
- **Les laïcs qui reçoivent un office** (*officium*, pl. *officia*), tel que défini au canon 145 du Code de droit canonique : « charge constituée de façon stable par disposition divine [épiscopat, presbytérat, diaconat] ou ecclésiastique pour être exercée en vue d'une fin spirituelle [c'est-à-dire pastorale] ». On devra donc distinguer la réalité générique (*munus*, charge, fonction, tâche, service) et la réalité spécifique, ministérielle (*officium*, office), *l'officium ecclesiasticum* ou fonction ecclésiale (ou office ecclésial).

Cette notion d'office peut être précisée en ayant recours aux cinq critères déterminés par Y. Congar lors de l'assemblée des évêques à Lourdes en 1973 et souvent repris depuis ⁶ :

- des services précis ;
- d'importance vitale pour l'Église, car touchant à sa mission essentielle (liturgie, catéchèse...);
- comportant une vraie responsabilité ;
- reconnus par l'Église locale ;
- comportant une certaine durée.

Il convient donc, avec A. Borras, G. Routhier et le plus grand nombre des auteurs, de distinguer entre la réalité large des services (ou charges, *munera*) et la réalité plus étroite des ministères (ou fonctions ecclésiales, *officia*). De fait, la plupart des ministères confiés à des laïcs, souvent bénévoles, sont du point de vue canonique des *munera* au sens générique du terme (des charges), sans stabilité objective (catéchistes paroissiaux, visiteurs de malades, membres d'une équipe liturgique...).

6. Voir le dossier dans *Tous responsables dans l'Église ?*, Paris, Le Centurion, 1973, p. 59s. La note de la CEMOLEME reprend ces cinq critères, sous le nom de « charge ecclésiale ».

Parmi les cinq critères qui constituent l'*officium*, il convient de souligner le mandat ecclésial. Concrètement, il s'agit (en France) d'une mission confiée par l'évêque, sous la forme d'une

« lettre de mission » qui spécifie l'office qui leur est confié.

Pour qu'on puisse parler de ministère (confié à des laïcs), il faut donc, outre le baptême (vécu dans la foi baptismale et la vie en conformité à l'Évangile), fondement de la participation des laïcs à la mission de l'Église, l'appel adressé par l'Église au vu de charismes déterminés, formalisé par la lettre de mission reçue de l'évêque (qui précise les contours de la mission conférée). C'est à ce titre que A. Borrás et G. Routhier parlent de « ministères confiés à des laïcs » ou de « ministères *de* laïcs »⁷.

POUR QU'ON PUISSE
PARLER DE MINISTÈRE
(CONFIÉ À DES LAÏCS),
IL FAUT [...] L'APPEL
ADRESSÉ PAR L'ÉGLISE
AU VU DE CHARISMES
DÉTERMINÉS, FORMALISÉ
PAR LA LETTRE DE MISSION
REÇUE DE L'ÉVÊQUE.

Mgr Doré écrit pour sa part : « C'est à ces conditions seulement, mais à ces conditions vraiment, que je crois qu'on peut parler de "ministres laïcs". Tant au plan pastoral qu'au plan théologique, je ne vois en effet que des avantages à adopter cette terminologie clarifiante⁸. »

La thématique de la « charge pastorale » peut être introduite ici. Mgr Doré poursuit : « On peut, et même on doit, dire que la participation effective de certains fidèles "à la charge pastorale" – on dira plus clairement encore : à l'activité propre de ceux qui sont pasteurs – n'en fait pas, à proprement parler, des pasteurs (*Christifideles laici*, n° 23). Le canon 150 dispose bel et bien que, pour un office qui comporte "la pleine charge pastorale", l'"ordre sacerdotal" est requis [...]. Il n'est d'ailleurs pas dit que les laïcs concernés exercent

7. A. Borrás et G. Routhier, *Les nouveaux ministères. Diversité et articulation*, Paris, Médiaspaul, 2009, p. 110.

8. J. Doré, « Sur le ministère des laïcs dans l'Église », *DC* n° 2499 (2012), p. 949.

la tâche pastorale ; il est dit qu'ils "participent" à son exercice (sous-entendu : par d'autres, qui sont, eux, les ministres ordonnés). »

On distinguera donc les « services » rendus par des laïcs « de véritables ministères qui, confiés à des laïcs qui restent laïcs, les font participer véritablement, et ès qualités, à l'exercice de la charge pastorale, sans leur conférer le statut de pasteurs ou de prêtres »⁹.

Se contentera-t-on de parler d'« offices » ? On en restera alors à un registre juridique. En parlant de « ministères », on honore un vocabulaire théologique ; on accepte de qualifier théologiquement une réalité d'ordre ecclésial qui a certes une dimension juridique mais qui ne relève pas que de ce registre.

Conclusion

Il est donc possible, du point de vue théologique, de parler de ministères exercés par des laïcs, sans mettre en danger la spécificité du ministère

IL EST DONC POSSIBLE,
DU POINT DE VUE
THÉOLOGIQUE, DE
PARLER DE MINISTÈRES
EXERCÉS PAR DES
LAÏCS, SANS METTRE EN
DANGER LA SPÉCIFICITÉ
DU MINISTÈRE ORDONNÉ.

ordonné ; et en distinguant ce qui est « ministère » de ce qui est service rendu. On a noté que le canon 145 envisage, sous le même terme *d'officium*, aussi bien les charges stables constituées par disposition divine (ordination) que par disposition ecclésiastique. En passant du langage juridique au théologique, on ne

voit pas pourquoi le terme « ministère » ne pourrait pas être lui aussi utilisé génériquement, la distinction étant posée entre ce qui relève de l'ordination ou de la disposition ecclésiale.

9. J. Doré, *art. cit.*, p.950.

Des propos de Mgr Doré peuvent aider à un discernement : « Je ne nierai pas qu'on puisse ici rencontrer chez d'autres, voire éprouver en soi-même, des "résistances". Par exemple, certains auront peur de voir les prêtres (et les diacres) perdre leur spécificité s'ils sont entourés et assistés de la sorte par tant de fidèles laïcs. D'autres, à l'inverse, craindront que le fait d'associer pareillement des laïcs à la charge pastorale finisse par les clériciser. (...) À la vérité, nous l'avons vérifié, la théologie est assez claire et la pastorale peut l'être elle aussi. C'est bien plutôt du côté des mentalités courantes, des comportements spontanés, des préjugés tenaces et des habitudes ancrées, que gît le problème. Les aspects psychologiques (et psycho-sociologiques) resteront évidemment toujours à contrôler. Ils peuvent en effet entraîner de vraies difficultés "sur le terrain" [...]. Les vrais risques sont plutôt, sans doute, du côté d'un certain sacralisme clérical d'une part et d'un égalitarisme revendicatif d'autre part¹⁰. »

On le constate donc : la question que nous avons envisagée relève de la théologie et du droit canonique ; elle semble conditionnée par l'état des mentalités. De cet ensemble dépend le visage qu'aura l'Église dans les années à venir, à commencer par la reconnaissance du rôle que les femmes doivent y tenir. ■

10. *Idem.*

Offices ou ministères ?

Hervé Giraud

Dans la perspective d'une réflexion missiologique, il est essentiel de bien comprendre où nous en sommes des ministères, des offices, des laïcs en mission ecclésiale et surtout d'y voir apparaître la logique apostolique de la Mission de France. Après avoir distingué office et ministère, j'évoquerai donc la question des laïcs en mission ecclésiale pour en venir à une lecture personnelle de notre logique coresponsable et participative, en ce qui concerne le ministère apostolique.

Pourquoi le prélat de la MdF raisonne-t-il en termes d'office et de ministère ?

L'ecclésiologue Jean-François Chiron a pu d'abord distinguer dans son article deux situations qui sont de l'ordre du service au titre du baptême et de la confirmation : la mission générale des laïcs, dans l'Église et dans le monde, et les laïcs qui reçoivent la mission d'exercer une fonction ou une tâche au nom de l'Église. Puis il distingue une troisième situation, celle des laïcs qui reçoivent un office, tel que défini au canon 145 du Code de droit canonique.

« § 1 Un office ecclésiastique est toute charge constituée de façon stable par disposition divine (par exemple l'épiscopat) ou ecclésiastique pour être exercée en vue d'une fin spirituelle.

§ 2. Les obligations et les droits propres à chaque office ecclésiastique sont déterminés par le droit qui le constitue ou par le décret de l'autorité compétente qui, tout ensemble, le constitue et le confère. »



À PROPOS DE L'AUTEUR

Hervé Giraud est prélat de la Mission de France et archevêque de Sens-Auxerre.

Un évêque peut donc constituer un office. Le prélat de la Mission de France a, par exemple, constitué un office de répondant et un office de délégué général qui sont des services précis, importants pour l'avenir de la prélature (Église participative et coresponsable), comportant une responsabilité, impliquant une durée et reconnus par tous dans la Communauté Mission de France.

Nous pouvons donc parler de « ministères confiés à des laïcs » ou de « ministères de laïcs » ou de « ministères officiels ». Ce dernier nom est employé dans le document pour le synode des

C'EST TOUJOURS LA RÉFÉRENCE AU « MINISTÈRE DU CHRIST » QUI PERMET, D'UNE CERTAINE FAÇON, D'APPLIQUER AUX FIDÈLES NON ORDONNÉS LE TERME DE MINISTÈRE.

évêques pour la région panamazonique : « Identifier le type de ministère officiel qui peut être conféré aux femmes, en tenant compte du rôle central qu'elles jouent aujourd'hui dans l'Église amazonienne » (n° 129, a, 3). Il a l'avantage de grouper les deux termes, ministère et office, indiquant ainsi à la fois un registre juridique et un vocabulaire théologique. Comme l'écrit encore Jean-François Chiron : « On accepte de qualifier théologiquement une réalité d'ordre ecclésial qui a, certes, une dimension juridique, mais qui ne relève pas que de ce registre ». Le ministère ordonné ne perd rien, au contraire, à se voir associer d'autres ministères « officiels » qui dépassent le simple service rendu au nom des sacrements de l'initiation.

J'ajoute qu'il ne faudrait pas oublier que c'est toujours la référence au « ministère du Christ » qui permet, d'une certaine façon, d'appliquer aux fidèles non ordonnés le terme de ministère.

Pourquoi parle-t-on de laïcs en mission ecclésiale ?

Qu'en est-il dès lors de la notion de « laïcs en mission ecclésiale » ? Ce terme est apparu en juin 2005, au moment de la réforme des structures de la Conférence des évêques de France. Je me permets ici de reprendre l'explication que j'avais donnée en 2011 aux évêques de France.

Certains fidèles laïcs reçoivent une « mission ecclésiale » sous la forme d'une lettre de mission qui spécifie l'office, ou la charge, qui leur est confié. Cette expression de « laïcs en mission ecclésiale » est ainsi devenue une expression officielle et générique. Les dénominations comme « animateurs laïcs en pastorale » (ALP), « animateurs en pastorale scolaire » (APS) demeurent parfois. L'expression « laïcs en mission ecclésiale » permet surtout de regrouper l'ensemble de ceux qui sont appelés,

LA NOMINATION EST
UN ACTE QUI ÉTABLIT
UN LIEN CANONIQUE
ET SPIRITUEL ENTRE
LE LAÏC MANDATÉ ET
LA MISSION DE L'ÉGLISE.

formés, nommés par l'évêque, et qui reçoivent une lettre de mission en étant envoyés par l'évêque. La nomination est un acte qui établit un lien canonique et spirituel entre le laïc mandaté et la mission

de l'Église dont l'évêque diocésain est le pasteur. C'est un acte qui établit une personne dans une nouvelle situation vis-à-vis du groupe des fidèles à qui elle est envoyée. Cette décision de nomination par l'évêque est unilatérale : elle n'entraîne pas pour le laïc un rapport contractuel avec l'évêque qui le nomme, même si les termes de cette collaboration peuvent être traduits par un contrat de travail signé par ailleurs avec le représentant de l'association diocésaine ou le représentant d'une association du diocèse.

La lettre de mission précise divers éléments : la fonction, le poste, la durée, les obligations et les droits de son titulaire, l'autorité dont il dépend, le temps de travail (complet ou partiel), les collaborations, la formation permanente, l'organisme employeur (pour un salarié), le détail des tâches (cahier des charges), l'évaluation (reprise à prévoir)... Après quoi, il est rédigé soit un contrat de travail, soit une convention de bénévolat.

La remise de la lettre de mission dans un cadre liturgique aide à façonner la conscience missionnaire de la communauté et à souligner la dimension ecclésiale et spirituelle de la responsabilité confiée, c'est-à-dire la

condition d'envoyé : « Tous missionnaires, quelques missionnés ». La ritualisation de l'envoi en mission n'est pas une pratique systématique dans les diocèses. Elle semble toutefois se généraliser, en évitant toute ressemblance avec une ordination. Le Bureau d'études doctrinales de la CEF écrivait : « Les laïcs destinataires de lettre de mission sont constitués dans une nouvelle responsabilité qui leur fait engager d'une façon particulière le signe sacramentel de l'Église dans le monde. » L'appel d'un laïc à une mission ecclésiale se fonde sur son baptême et sa confirmation qu'il déploie d'une façon particulière, après l'envoi par l'évêque en un lieu du domaine pastoral, précis, défini, pour un temps donné.

Ceci dit, la Communauté Mission de France n'utilise pas cette expression de laïcs en mission ecclésiale pour qualifier ceux qui s'engagent avec la Mission de France dans une équipe de la Communauté Mission de France (« équipe de mission »). D'où la nécessité d'examiner maintenant la particularité de notre engagement apostolique.

« Engager le ministère apostolique »

Notre manière d'engager le ministère apostolique se différencie de plus en plus. Le concile Vatican II a défini l'apostolat de la hiérarchie et l'apostolat des laïcs.

Il peut être bon de relire ici *Lumen gentium* 33 : « Les laïcs, réunis dans le Peuple de Dieu et constituant un seul Corps du Christ sous un seul Chef, sont

appelés, quels qu'ils soient, à coopérer comme des membres vivants au progrès de l'Église et à sa sanctification permanente, en y appliquant toutes les forces qu'ils ont reçues du bienfait du Créateur et de la grâce du Rédempteur. L'apostolat des laïcs est une participation à la mission salutaire elle-même de l'Église : à cet apostolat, tous sont destinés par le Seigneur lui-même en vertu du baptême et de la confirmation. [...] Les laïcs

L' APOSTOLAT DES LAÏCS
EST UNE PARTICIPATION
À LA MISSION
SALUTAIRE ELLE-MÊME
DE L'ÉGLISE.

sont appelés tout spécialement à assurer la présence et l'action de l'Église dans les lieux et les circonstances où elle ne peut devenir autrement que par eux le sel de la terre. [...] En plus de cet apostolat, qui concerne tous les fidèles, les laïcs peuvent en outre, de diverses manières, être appelés à coopérer plus immédiatement avec l'apostolat de la hiérarchie, à la façon de ces hommes et de ces femmes qui étaient des auxiliaires de l'apôtre Paul dans l'Évangile et, dans le Seigneur, dépensaient un grand

ON A PARLÉ DE
PARTICIPATION,
DE COLLABORATION,
DE COOPÉRATION.
QU'IL ME SOIT PERMIS
DE FORMULER CELA
UN PEU AUTREMENT :
LE MINISTÈRE A GRANDI
« PAR ASSOCIATION ».

labeur (cf. *Ph* 4, 3 ; *Rm* 16, 3s). En outre, ils ont en eux une aptitude à être assumés par la hiérarchie en vue de certaines fonctions ecclésiastiques à but spirituel. »

Dans l'histoire de l'Église, le ministère apostolique s'est développé : on a parlé de participation, de collaboration, de

coopération. Qu'il me soit permis de formuler cela un peu autrement : le ministère a grandi « par association ».

Relisons par exemple les *Actes des apôtres* : « Les Douze convoquèrent alors l'ensemble des disciples et leur dirent : "Il n'est pas bon que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables. Cherchez plutôt, frères, sept d'entre vous, des hommes qui soient estimés de tous, remplis d'Esprit Saint et de sagesse, et nous les établirons dans cette charge. En ce qui nous concerne, nous resterons assidus à la prière et au service de la Parole." » (*Ac* 6, 2-4)

Les Douze se sont associés de nouveaux collaborateurs. À leur suite, pour faire bref, les évêques se sont associés peu à peu des prêtres en *presbyterium*, des diacres, des ministres « institués, reconnus ou officiels », des laïcs en mission ecclésiale avec lettre de mission personnelle. De même, avec la présence de plus en plus nombreuse de fidèles laïcs, la Mission de

France a aussi évolué vers une Communauté Mission de France, avec une pratique d'envoi d'équipes de mission, avec lettre de mission collective, et co-signée par l'évêque diocésain et par le prélat. En s'associant des collaborateurs laïcs, le ministère apostolique se trouve enrichi. La perspective d'une prélature personnelle devrait permettre une intégration simple, par convention, des fidèles déjà engagés avec la Mission de France. On voit donc que cette logique ecclésiale de fonctionnement par association est bien aussi la nôtre dans toutes les missions que nous accomplissons avec ceux qui sont loin... ou proches. ■

Vous avez dit « ministres » ?

Malou Le Bars

O n peut constater que l'utilisation du terme « ministère » dans le langage ecclésial renvoie presque invariablement à « ministre ordonné », et l'image des évêques, prêtres et diacres vient tout de suite à l'esprit, avec l'idée que les ministres ordonnés assument, à eux seuls, toute la ministérialité de l'Église.

Un détour par l'Écriture est toujours nécessaire et éclairant. Au début du chapitre 16 de son *épître aux Romains*, Paul évoque une femme, Phoébé, comme « ministre » de l'Église de Cenchrées : « Je vous recommande Phoébé, notre sœur, ministre (*diakonos*) de l'Église de Cenchrées. Accueillez-la dans le Seigneur d'une manière digne des saints, aidez-la en toute affaire où elle aurait besoin de vous. Car elle a été une protectrice pour bien des gens et pour moi-même. » (*Rm* 16, 1-2, trad. TOB)

Les termes employés pour la qualifier révèlent que cette femme exerce son ministère dans son église, avec une autorité reconnue dans sa communauté. Certaines traductions du *Nouveau Testament* vont préférer employer le terme « servante », mais le mot est au masculin et exprime plutôt qu'elle a joué un rôle important dans l'annonce de l'Évangile à laquelle est lié son ministère.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Malou le Bars est membre de l'équipe de Basse-Bretagne. En retraite de l'enseignement, elle consacre du temps à l'accompagnement

de groupes de lecture biblique et elle est engagée dans les activités pastorales de son diocèse (formation, liturgie, funérailles).

En *Romains* 16, 3, Paul désigne le couple Prisca (ou Priscilla) et Aquilas comme ses « collaborateurs » en Christ.

La nouveauté de l'Esprit

L'Église de Jésus-Christ n'est pas fondée sur du sacré, entraînant la séparation avec le profane, contrairement à d'autres religions, mais sur une Bonne Nouvelle, une Parole de vie et de libération. « Vous-mêmes comme des pierres vivantes, soyez édifiés maison spirituelle pour un sacerdoce saint. »

(1 Pierre 2, 5) Vatican II a suffisamment rappelé que c'est grâce à leur sanctification par l'Esprit Saint que les baptisés en Christ peuvent constituer ensemble cette sainte communauté sacerdotale.

L'ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST N'EST
PAS FONDÉE SUR DU
SACRÉ, ENTRAÎNANT
LA SÉPARATION
AVEC LE PROFANE.

Quand on cherche à remettre en lumière « le sacerdoce commun des fidèles », on s'empresse de bien le distinguer du « sacerdoce ministériel ou hiérarchique » pour éviter de porter atteinte aux prérogatives des membres de la hiérarchie ecclésiastique, comme s'il y avait concurrence. Le risque est grand de ce fait de placer le ministre ordonné dans le domaine du sacré païen, qui n'a rien à voir avec la sainteté évangélique.

De ce fait, on peine à parler de ministère pour les laïcs. Ce qui se vit ici et là, de multiples manières, et dans l'inventivité au souffle de l'Esprit, relève bien, pourtant, de la ministérialité en Église.

Une polémique de plus sur les termes serait stérile. Cependant, ne pas nommer ce qui est, ce qui se vit, du terme adéquat par prudence excessive (de peur que ce ne soit mal interprété et que l'on confonde avec les ministères ordonnés...) n'a jamais été un tremplin pour entrer dans la nouveauté de « ce que l'Esprit dit aux Églises ». Ce ne sont pas non plus les « ministères institués » qui ont pu faire avancer les choses puisque, dès le départ, les femmes en ont été exclues !

Un ministère de la parole

L'expérience dont je peux témoigner est celle d'un « ministère de la parole ». Lorsqu'il m'est confié de conduire (présider ?) des funérailles chrétiennes ou lorsque j'accompagne des groupes dans la lecture de la Bible, il me semble que je participe à l'exercice d'un ministère de la parole ; cette responsabilité même ne peut se vivre en solitaire ; c'est toujours en partage, en communion avec d'autres, des frères et sœurs en Christ.

Préparer et célébrer des obsèques avec les familles en deuil, c'est vraiment, aujourd'hui, être au cœur du monde, au plus près des souffrances des humains de ce temps. Combien se révèle là, à travers l'expression de leur peine, ce qui les anime, la flamme qui brûle au plus intime d'eux-mêmes ; beaucoup affirment ne pas être croyants, mais si souvent je m'émerveille de les découvrir au service des autres, défenseurs du bien commun... Ils ne savent pas qu'ils portent en eux cette « foi élémentaire » en la vie dont parle si bien Christoph Theobald.

SE DÉCENTRER, SE
DÉPOUILLER, « MOUILLER
SA CHEMISE » POUR ÊTRE
À L'ÉCOUTE, POUR RENDRE
AUDIBLE ET « AIMABLE »
NOTRE FOI EN LA VIE
PLUS FORTE QUE LA MORT.

Il ne s'agit plus que de recueillir ces perles évangéliques de leur existence, en leur révélant que là est présent, aujourd'hui, le Ressuscité.

C'est facile de se contenter des affirmations toutes faites :

« Le Christ est ressuscité, avec lui, nous ressusciterons aussi. » Qu'est-ce que cela apporte à ceux qui sont très loin de nos définitions de catéchisme, de nos sphères cathos ? Mais c'est difficile de « coller au char » qui porte nos contemporains (cf. la rencontre de Philippe et de l'eunuque en *Actes* 8, 26-40) ; il faut vraiment se décentrer, se dépouiller, se vider de nos belles croyances, « mouiller sa chemise » pour être à l'écoute, pour rendre audible et « aimable » notre foi en la vie plus forte que la mort, pour se dire ensemble ce qui nous relève de la mort.

Mais quelle joie profonde de sentir, dans la qualité de « l'être-ensemble », qu'il nous a été donné de tourner vers la vie, ce qui, à vue humaine, allait vers la mort et le néant.

Marcher ensemble sur le chemin que nous ouvre la lecture des Écritures en groupe est aussi une expérience de communion fraternelle. À la table de la Parole, tous

CE NE SONT PAS
DES FARFELUS À LEUR
COMPTE, EN QUÊTE
DE NOTORIÉTÉ.

sont invités à recueillir les miettes. S'il est agréable de se retrouver dans un groupe que l'on commence à connaître pour y avoir déjà participé, il importe que ce soit toujours ouvert. Le chemin de « se laisser lire » par la Parole est ardu. C'est une expérience pascale de renoncer à nos représentations auxquelles nous sommes si attachés. On ne sait pas ce qui va toucher l'un ou l'autre, ce qui va nous toucher ; chacun « entend » la parole (et non pas l'explication du texte) au moment où il lui est donné d'entendre, mais cela lui viendra par la parole des autres.

D'un groupe de lecteurs peut naître un « corps de frères » ; dans le fait de se donner dans sa parole, d'accueillir la parole de l'autre, de déposer là sa vie, des « naissances d'en-haut » peuvent s'inaugurer et le critère de reconnaissance en est la joie profonde, même si elle n'advient que par fulgurances dans un long cheminement obscur parfois.

Parfois, le temps de lecture se déploie en action de grâce, en eucharistie...

L'Église institutionnelle peut-elle « reconnaître » là que celles et ceux qui s'engagent sur ces chemins de l'annonce de l'Évangile exercent un véritable ministère, en précisant bien que ce ne peut être l'affaire d'un chrétien pris isolément ? Ce ne sont pas des farfelus à leur compte, en quête de notoriété ; ce sont des hommes et des femmes en qui leurs compagnes et compagnons

de route dans l'existence reconnaissent le feu qui les anime et à qui les « autorités ecclésiales » font confiance.

Mais peut-être est-il préférable qu'ils ne soient pas désignés comme « ministres » parce que ce terme aujourd'hui a tendance à perdre son sens premier de « serviteur » ? ■

À la suite du Christ serviteur

Chantal Reynier

La question des ministères, ordonnés ou non ordonnés, suscite des débats passionnés, faisant la part belle aux clichés qui nourrissent des conceptions parfois bien éloignées des textes néotestamentaires. Pour tenter de clarifier ces notions, il convient de revenir aux lettres de Paul qui sont les premiers témoins des communautés chrétiennes.

Apôtre et serviteur

Paul se présente, entre autres, comme « serviteur du Christ » (*Col 1, 23.25 ; Ep 3, 7*), en grec *diakonos* – en latin *minister*, d'où viennent les termes de « ministre » et de « ministère ». Paul ne cache pas, derrière cette appellation banale et dépréciative, une redoutable autorité. Il exprime au contraire le lien de service qui le lie indissociablement au Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique de Dieu. Il dévoile conjointement le type de relations qu'il a avec les communautés chrétiennes.

À PROPOS DE L'AUTEURE

Chantal Reynier est docteur en théologie. Elle est membre de la fraternité OASIS (Œuvre pour un apostolat spirituel, intellectuel et social). Elle a été bibliste au Centre Sèvres et elle enseigne actuellement à l'UNI

de Fribourg (Suisse). Membre de la *Pontificia Accademia di Teologia* (Rome). Parmi d'autres, deux ouvrages sur saint Paul et, plus récemment, *Comment l'Évangile a changé le monde* (2018). Tous publiés aux éditions du Cerf.

Si Paul et ceux qui annoncent la Bonne Nouvelle sont ministres (1 Co 3, 5), c'est qu'ils ont reçu cette capacité de l'Esprit : « Ce n'est pas que de nous-mêmes nous soyons capables de revendiquer quoi que ce soit comme venant de nous ; non, notre capacité vient de Dieu, qui nous a rendus capables d'être ministres d'une nouvelle alliance, non de la lettre, mais de l'Esprit ; car la lettre tue, l'Esprit vivifie. » (2 Co 3, 5-6). Dans la Nouvelle Alliance, le ministère n'est plus un service de la Loi (la « lettre »), mais celui de l'Esprit de vie qui « souffle où il veut », qui agit au plus intime de la personne et qui, en enseignant le Christ, crée toutes choses nouvelles. Le ministère n'est pas une attitude extérieure de service, il exige ouverture à l'Esprit Saint et don de soi au Christ. Il représente le signe objectif qu'on ne se donne pas le Christ. Il n'est pas le produit de la conscience de la communauté.

Le ministère apostolique signifie, dans l'objectivité de la structure, la transcendance du principe. « Car je suis devenu ministre de l'Église, en vertu de la charge que Dieu m'a confiée, de réaliser chez vous l'avènement de la Parole de Dieu. » (Col 1, 25) Le ministère dépend entièrement du Ressuscité : le Christ, désormais invisible dans notre monde, a besoin que, dans la visibilité de l'histoire, soit assuré le témoignage de son mystère pascal.

DANS LA NOUVELLE
ALLIANCE, LE MINISTÈRE
N'EST PLUS UN SERVICE DE
LA LOI (LA « LETTRE »),
MAIS CELUI DE L'ESPRIT
DE VIE.

Le ministère est à vivre en fonction du « Christ serviteur » (Rm 15, 8), « lui qui, de condition divine, n'a pas revendiqué son droit d'être traité à l'égal de Dieu » mais a « pris la condition

d'esclave » (en grec *doulos* Ph 2, 7). Voilà le fondement et l'inspiration de tout ministère : être serviteur à l'exemple du Christ. Ce qui ne relève pas d'une morale mais d'une vie donnée par amour à Dieu et aux autres. Aucun « ministre » ne peut considérer sa charge comme une récompense bien méritée ou la traiter comme un pouvoir à exercer. Il est au service, non pas pour s'abaisser, par culpabilité ou timidité, mais par conformité à celui

qu'il reconnaît comme Maître et Seigneur et qui, en tant que tel, a lavé les pieds de ses disciples comme le dernier des esclaves, au cours du repas qu'il prit avec eux avant d'entrer dans sa Passion (Jn 13).

Être ministre, c'est accepter

que le Messie se fasse serviteur. C'est entrer dans le mouvement de son abaissement, lui qui, par amour, a pris la condition humaine jusqu'à accepter la mort infamante de la croix. Loin de postes brillants, le ministère, en régime chrétien, est une suite patiente et laborieuse du Christ serviteur qui donne sa vie sans la reprendre, en se décentrant de lui pour conduire au Père ceux et celles qu'il (le Père) a appelés à l'existence, dans son amour, « dès avant le commencement du monde » (Ep 1, 4).

CE QUI COMPTE, CE
N'EST PAS UNE FONCTION
EXERCÉE MAIS LA MANIÈRE
D'ÊTRE PRÉSENTE À LA
COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
COMMUNE AUX HOMMES
ET AUX FEMMES.

Une femme diacre ?

D'un tel ministère, personne n'est exclu, puisqu'il s'agit d'entrer dans le don de soi du Christ. Ne nous étonnons pas qu'une femme de Corinthe, Phébée, chrétienne engagée, soit présentée comme « ministre » (*diakonos Rm 16, 1*). Ce terme, masculin – on ne trouve le féminin qu'au IV^e siècle – appliqué à une femme, a alimenté largement le débat car le mouvement féministe a vu en Phébée une femme qui exerçait la fonction de « diacre » au sens technique du terme.

Phébée est, à part entière, une collaboratrice de l'apôtre dans l'annonce de l'Évangile, au point de partager avec lui le qualificatif de « ministre ». Phébée porte une réelle responsabilité à l'égard de la communauté. Elle est « ministre de l'Église de Cenchrées » et non « ministre dans » – ce qui fait dire à Origène que les femmes sont constitutives du « ministère ». Elle n'est du reste pas la seule femme à avoir des responsabilités de communauté. Ce qui compte, ce n'est pas une fonction exercée mais la manière d'être présente à la communauté chrétienne commune aux hommes et aux femmes.

Organisation différentielle et « pneumatique » de l'Église

Dans les communautés pauliniennes, il existe réellement une structuration des ministères. Paul, le serviteur (*doulos* et *diakonos*), l'« apôtre des nations », doit nécessairement s'entourer de personnes qui, en son absence, poursuivent la tâche d'annonce et d'enseignement afin de maintenir vive la foi au Christ.

Compte tenu de la singularité du message à annoncer, ce témoignage impose un type de service qui dépend du Christ : « C'est lui qui "a donné" aux uns d'être apôtres, à d'autres d'être prophètes, ou encore évangélistes, ou bien pasteurs et docteurs. » (Ep 4, 11) Paul ne souligne pas tant la différenciation de ce qui est donné que l'auteur du don : « Cependant, chacun de nous a reçu sa part de la faveur divine selon que le Christ a mesuré ses dons. » (Ep 4, 7) La communauté ecclésiale est ainsi ordonnée de l'intérieur par Celui qui distribue les dons, largement et sans retour. De tels dons ne s'obtiennent

UNE TELLE
ORGANISATION IMPLIQUE
LA COMPLÉMENTARITÉ
ET LE RESPECT DES
DIFFÉRENCES QUI
BANNIT JALOUSIE,
CONCURRENCE, RIVALITÉ
ENTRE LES MEMBRES.

ni par l'argent ni par la séduction. Le rejet de Simon le magicien l'illustre (Ac 8, 18-24).

Ces « ministères » sont différenciés car la communauté n'est pas une masse informe. L'organisation est nécessaire pour témoigner de la présence continuée du Christ dans le monde.

« Et ceux que Dieu a établis dans l'Église sont premièrement les apôtres, deuxièmement les prophètes, troisièmement les docteurs... Puis il y a les miracles, puis les dons de guérison, d'assistance, de gouvernement, les diversités de langues. Tous sont-ils apôtres ? Tous prophètes ? Tous docteurs ? Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils des dons de guérison ? Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ? » (1 Co 12, 28-30 ; voir aussi Rm 12,6-8) Une telle organisation implique la complémentarité et le respect des différences qui bannit jalousie, concurrence, rivalité entre les membres. La communion entre les membres ne peut exister sans différenciation et cohérence.

De tels ministères, dont la liste n'est pas exhaustive, n'excluent pas cependant que les croyants reçoivent individuellement des dons personnels, appelés « charismes », en vue du témoignage car tous sont appelés à témoigner de la Bonne Nouvelle. L'organicité du corps et sa structure ministérielle ne détruisent pas la présence de l'Esprit qui se manifeste à travers la multiplicité des dons, laquelle ne déstructure pas le corps. Au contraire, le corps du Christ est pénétré par l'Esprit qui le fait tenir et lui donne sa cohésion. Chaque membre de la communauté a la responsabilité de vivre des mœurs du Christ pour témoigner de sa présence au monde. Tous n'ont pas reçu les mêmes dons et ces dons ne sont pas interchangeables.

C'est cet équilibre qui reste difficile à tenir : il arrive trop souvent que l'institution Église étouffe les charismes ou qu'au nom des charismes, on exclut une partie de la communauté chrétienne – ce qui était déjà le cas dans la communauté de Corinthe. Tous ces dons, y compris celui de présidence ou celui d'enseignement, sont des services parce qu'ils émanent du Christ serviteur. « Gouverner », c'est conduire le corps, dont fait partie celui qui gouverne, vers l'unique Tête qu'est le Christ. Exercer de telles fonctions comme un pouvoir n'est que mensonge, manipulation et abus des consciences. L'Église a le devoir impératif de dénoncer de telles conduites qui « rendent tortueuses les voies droites du Seigneur » (Ac 13, 10). De plus, chacun de ces ministères cesserait si le Christ était là, visible, dans l'histoire. Les ministères n'ont pas l'éternité pour eux. Le Christ y mettra un terme lors de son retour au Jour de la Parousie.

Diacres, presbytres, évêques ?

Dès la fin du I^{er} siècle, le terme *diakonos* évolue, de nouveaux termes apparaissent dans les Lettres pastorales. Le terme *diakonos* prend une connotation plus technique, visant le service des tables ou un service particulier (1 Tm 3, 8-13). C'est pourquoi il est traduit par « diacre ».

Quant aux termes d'*episcopos* (évêque) et de *presbyteros*, ils désignent une charge. *Episcopos*, en grec profane, est un responsable chargé d'une

fonction de surveillance sans rapport avec une institution particulière : il veille sur une flotte ou une armée. Même si on le trouve en *Ph 1, 1*, il est surtout employé dans les Lettres pastorales. Pour Timothée, l'évêque est un intendant de Dieu, le responsable de la communauté qui veille sur elle et la garde (*1 Tm 3, 1-7*). Les Pastorales utilisent aussi le terme *presbyteroi*, pour désigner ceux qui ont un âge certain (*1 Tm 5, 1*) et exercent des responsabilités dans la communauté (*1 Tm 5, 17.19 ; Tt 1, 5*). Les évêques

DANS LA COMMUNAUTÉ
CHRÉTIENNE, IL FAUT
UN MINISTRE QUI N'EST
EN RIEN SUPÉRIEUR AUX
CROYANTS ; IL SIGNIFIE
SIMPLEMENT QUE LE
CHRIST EST LÀ, PRÉSENT .

ont une tâche de vigilance, les presbytres, quant à eux, sont plutôt ceux qui président et enseignent (*1 Tm 5, 17*). Les deux mots deviennent équivalents, puis se dissocient par la suite.

Paul a toujours évité le terme de *presbyteros* afin que les chrétiens ne calquent pas sur cette responsabilité le presbytre de l'AT. Pour les mêmes raisons, il a toujours évité le terme *hiereus* (« prêtre »). En effet, en régime chrétien, le « culte » consiste dans l'offrande de soi au Christ : tout croyant rend par sa vie donnée ce « culte spirituel » (*Rm 12, 1-2*) – c'est le sacerdoce commun. Cependant, dans la communauté chrétienne, il faut un ministre qui n'est en rien supérieur aux croyants ; il signifie simplement que le Christ est là, présent, dans son mystère de mort et de résurrection – c'est le sacerdoce ministériel qui n'est rien d'autre qu'un service car le Christ ne donne pas ses pouvoirs à l'Église ou à ses représentants.

« En vue de la construction du corps du Christ »

Les ministères garantissent que Jésus Christ est vraiment annoncé (*Rm 10, 14-15*) et que l'Église repose sur Lui. Ils sont « en vue de la construction du corps du Christ ». (*Ep 4, 12*) Le vocabulaire de la construction et de la corporéité permet de signifier la vitalité, la croissance, l'unité et la diversité de ceux et celles qui confessent le Christ et vivent de sa vie.

L'Église-corps du Christ n'est ni uniformité ni confusion mais elle découle de la singularité du Christ et de l'unicité de Dieu. Au sein des communautés, les dimensions de témoignage, d'oblativité et de gouvernement doivent être assumées en vue de la croissance du corps, qui, par définition, n'est pas inerte. Ce service exigeant est inspiré par l'Esprit qui travaille à faire advenir l'unité de la foi et la connaissance du Fils de Dieu. Dans la construction du corps, l'unité est prioritaire mais suppose le respect des différences (*Ep 4, 12-13*) car l'Église ne vaut pas indépendamment de ses membres qui bénéficient tous de la spécificité accordée à chacun pour une commune sanctification.

Dans l'Église, il n'y a pas pluralité de structures. Il n'y en a qu'une, celle que Jésus a voulue et qui vient de l'Esprit à travers les apôtres chargés d'initier au mystère du Christ et de préparer les cœurs à l'effusion de l'Esprit par l'annonce de la Bonne nouvelle. La mort des apôtres dont on parle peu n'est jamais vécue par les communautés comme une catastrophe car l'apostolicité désigne dans l'Église la manière dont le Ressuscité s'assure institutionnellement, par l'Esprit, la maîtrise du temps. Ceux qui ont charge d'un service, comme chacun des membres de l'Église-corps du Christ, sont, selon les dons qu'ils ont reçus, témoins du Seigneur ressuscité. Tous sont chargés, dans la force de l'Esprit, de faire advenir la communion fraternelle (*1 Co 13*), à la manière du Christ serviteur, sans communautarisme, sans repli sur soi, au service de tout être humain quel qu'il soit. ■

Le baptême

Tertullien

XVII [... 1.] Pour donner [le baptême], le pouvoir (*ius*) en revient en premier lieu au grand prêtre (*summus sacerdos*), si l'on peut dire, à l'évêque. Après lui, au presbytre et au diacre, mais jamais sans l'autorisation de l'évêque, à cause du respect dû à l'Église et qu'il faut sauvegarder pour sauvegarder la paix.

2. En plus, les laïcs aussi ont le pouvoir. Ce que tous reçoivent à égalité, tous peuvent le donner à égalité (par hasard, les disciples du Seigneur se seraient-ils déjà appelés évêques, prêtres – *presbyteri* – diacres ?). Comme la parole que nul n'a le droit de cacher, ainsi le baptême ; lui aussi vient de Dieu, tous peuvent le conférer. Mais quelle réserve et quelle discrétion incombe ici aux laïcs, plus encore qu'à ceux qui sont compétents, pour ne pas assumer d'eux-mêmes l'office de l'évêque. La jalousie envers l'épiscopat est mère de dissidence. « Tout est permis, a dit le très saint apôtre, mais tout n'est pas utile. » (cf. *1 Co* 6, 12 ; 10, 23)

3. Il suffit donc d'user de ce pouvoir en cas de nécessité, si les conditions de lieu, de temps ou de personne l'exigent. Alors, en effet, la hardiesse de celui qui porte secours est justifiée par l'urgence du danger. Car il serait coupable de la perte d'un homme celui qui refuserait ce qu'il pouvait librement donner.

4. Mais l'effronterie de la femme qui a déjà usurpé le droit d'enseigner ira-t-elle jusqu'à s'arroger le droit de baptiser ? Non !

Quelle thérapie pour la maladie du cléricalisme¹?

Frère Michael Davide

Repartir du baptême

Il y a plus de vingt ans, Eugen Drewermann écrivait avec un accent prophétique : « S'il y a un sujet que l'on devrait pouvoir affronter dans l'Église du Christ, en toute franchise, sans peur et sans obstacle interne ou externe, c'est vraiment celui des clercs². » Ce qui semblait une provocation folle et déstabilisante est devenu, ces dernières années, une urgence ecclésiale à laquelle le pape François a donné un nom précis : « Le cléricalisme, favorisé par les prêtres eux-mêmes ou par les laïcs, engendre une scission dans le corps ecclésial qui encourage et aide à perpétuer bien des maux que nous dénonçons aujourd'hui. Dire non aux abus, c'est dire non, de façon catégorique, à toute forme de cléricalisme³. »

1. L'article est traduit de l'italien par Paola Raineri Baccon et Patrick Royannais.

2. D'après <https://www.ildialogo.org/parola/approfondimenti/SintesilibroEDrewermannFunzionariDio.pdf>.

3. François, *Lettre au peuple de Dieu* (20 août 2018).

À PROPOS DE L'AUTEUR

Frère Michael Davide est moine au monastère bénédictin Koinonia de la Visitation dans la vallée d'Aoste. Entré au monastère en 1983, il a soutenu une thèse en théologie spirituelle à l'Université grégorienne

de Rome en 1997. Parmi ses écrits, sur ce thème, on peut citer *Prete senza battesimo?* (traduction française, *La vérité vous rendra libres*, Salvator, Paris, 2018) et *Ridotti allo stato laicale*, aux éditions San Paolo.

Cette lutte exige une compréhension courageusement renouvelée du ministère ordonné. On a en effet trop abordé les abus commis par le clergé en se souciant seulement du caractère sacré du sacrement de l'ordre, alors que s'impose une réflexion sur la façon de penser et de vivre le ministère.

La confusion spirituelle, non théorique mais affective, de la relation aux sacrements a mené et mène encore à une prétendue sacralité de la personne des ministres ; or l'imposition des mains ne sacralise pas mais radicalise la consécration baptismale du ministère – moyennant l'onction du saint-chrême –. L'illusion de la sacralisation peut créer les conditions sous-jacentes qui font que l'on se sent appartenir à une caste, la caste sacerdotale : figure anthropologique qu'on repère depuis toujours et partout et qui jouit d'une sorte d'immunité. Cette perception de soi-même comme appartenant à un monde à part et induisant un mode supérieur de rapport aux autres paraît être à

L'ILLUSION DE LA
SACRALISATION PEUT
CRÉER LES CONDITIONS
SOUS-JACENTES
QUI FONT QUE L'ON
SE SENT APPARTENIR
À UNE CASTE,
LA CASTE SACERDOTALE.

l'origine des abus sexuels, spirituels et financiers ainsi que, bien plus souvent, d'une superficialité aussi naïve que coupable ; en un mot, elle relève de l'immatunité.

Ainsi, il devient toujours plus urgent et nécessaire de fonder le ministère ordonné sur la racine

commune du baptême, non seulement au niveau des principes mais de façon effective et visible. Il faut penser les prêtres à partir de la communauté et penser la communauté des disciples comme lieu authentique de désignation, de formation et de vérification de l'appel et de la réponse de ceux qui sont appelés à exercer un ministère dans l'Église. Une insistance excessive sur l'aspect de consécration sans continuel rééquilibrage par le rappel de la logique baptismale risque de créer des courts-circuits ministériels et pastoraux. C'est quasi inévitable quand la communauté qui appelle à servir et conduire n'est plus d'abord un lieu où les pasteurs sont appelés à vivre la confrontation, l'authentification et la correction. Un travail d'intelligence, libéré

de toute peur de déstabiliser et disposé à un changement, non de façade mais profond, devient toujours plus nécessaire. La question se fait évidente : « Est-ce qu'on manque de prêtres pour les communautés ou ne manque-t-on pas plutôt de communautés capables d'engendrer leurs propres pasteurs en les désignant, les soutenant, les corrigeant ? »

L'invitation que le pape François a adressée à tout le Peuple de Dieu pour demander qu'on lutte contre le cléricalisme pourrait être comprise, au moins par certains, dans une logique de « purification » et non de conversion. Par « purification », j'entends banalement la volonté d'identifier et d'exclure « les brebis galeuses ». Paradoxalement, bien que cette opération soit nécessaire et urgente, surtout en vue de la protection des plus vulnérables, elle pourrait être motivée par une logique tout aussi sacralisante et radicalement clérical.

Si le peuple de Dieu n'est pas premier dans la réflexion, on continuera à imaginer et à désirer la possibilité de « brebis parfaites », sans aucune tache.

Les prêtres et les consacrés, souvent perçus comme « différents » des autres, surtout par leur capacité à se soustraire aux pulsions sexuelles, sont encore fantasmés, plus ou moins inconsciemment, comme des personnes angéliques et fiables au-delà de toute complexité et ambiguïté. Pour sortir de cette impasse, la première tâche consiste en une conversion de l'intelligence qui permette d'intégrer et veuille réellement prendre en compte la complexité de la structure anthropologique que les prêtres partagent avec tous les autres hommes et femmes.

Deux questions parmi d'autres me semblent s'imposer : la manière de concevoir ou d'imaginer la vocation et la façon de vivre et de penser l'eucharistie.

LES PRÊTRES ET LES
CONSACRÉS, SOUVENT
PERÇUS COMME
« DIFFÉRENTS »
DES AUTRES [...] POUR SORTIR DE CETTE
IMPASSE, LA PREMIÈRE
TÂCHE CONSISTE
EN UNE CONVERSION
DE L'INTELLIGENCE.

La vocation « d'en bas »

Drewermann rappelle avec perspicacité que l'originalité de l'appel au ministère ne réside pas dans « l'expérience d'une "élection" ou d'une "vocation" reçue d'un pouvoir divin » mais dans sa dimension de service et dans l'égalité baptismale. Le récent synode des évêques offre une lumière précieuse, qui doit être davantage mise en évidence pour que rien ne se perde de la lumière dont elle éclaire le long chemin qui s'ouvre devant nous.

« Il faut reconnaître le caractère analogique du terme "vocation" et les multiples dimensions qui caractérisent la réalité désignée. Cela a pu conduire à mettre en évidence certains aspects, dans des perspectives qui n'ont pas toujours su sauvegarder, avec un même équilibre, la complexité de l'ensemble. Pour saisir en profondeur le mystère de la vocation dont l'origine se trouve en Dieu, nous sommes donc appelés à purifier notre imaginaire et notre lan-

RECONSIDÉRER LE
CONCEPT MÊME D'APPEL
AU PRESBYTÉRAT COMME
PARTIE INTÉGRANTE
DU CONCEPT GÉNÉRAL
DE « VOCATION ».

gage religieux, en retrouvant la richesse et l'équilibre de la narration biblique⁴. »

Une conversion urgente qui inclut, sans s'y réduire, une purification morale, doit relever le défi de

reconsidérer le concept même d'appel au presbytérat comme partie intégrante du concept général de « vocation ». Encore aujourd'hui, la liturgie de l'ordination fait une référence explicite à un choix par la communauté et on ne prévoit pas d'auto-proposition du candidat. Rigoureusement parlant, celui qui se porte candidat au sacerdoce, invoquant un « appel d'en-haut », devrait être écarté comme il arrive encore dans les monastères d'Orient et d'Occident.

On en garde trace dans le fait que, quand bien même il le désirerait ardemment, personne n'a l'idée de présenter sa propre candidature pour l'épiscopat. Tous savent que l'on n'a pas vocation à l'épiscopat, mais que

4. Document final du synode 2018, n° 78.

l'on est appelé à ce ministère. Cette élection que le candidat ne saurait attendre ou espérer est le lieu authentique où un « appel divin » se manifeste et concerne la personne désignée seulement en dernier. Certes, l'élu n'est pas simplement appelé à se soumettre : il doit donner son consentement dans la liberté, après un discernement honnête sur lui-même, selon ce que les autres ne connaissent pas de son cœur et son expérience. Or, si cela vaut pour l'épiscopat que le Concile a reconnu être le ministère ordonné fondamental pour la vie sacramentelle de l'Église, on ne comprend pas pourquoi cela ne vaudrait pas pour les autres degrés de l'ordre, le presbytérat et le diaconat.

IL Y A CEPENDANT
UNE NOUVEAUTÉ PLUS
IMPORTANTE ENCORE
DANS LA RÉFLEXION
DE VATICAN II :
LA FIN DE L'IDÉE
DE LA VOCATION D'EN
HAUT EN FAVEUR D'UNE
VOCATION D'EN BAS .

Le Concile a dû s'atteler à la question de la sacramentalité de l'épiscopat à cause d'une habitude séculaire qui pensait le sacerdoce des prêtres comme l'élément le plus important non seulement de la différence ministérielle mais aussi du caractère personnel. Ainsi est-on parvenu à dépasser la distinction entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction.

Il y a cependant une nouveauté plus importante encore dans la réflexion de Vatican II : la fin de l'idée de la vocation d'en haut en faveur d'une vocation d'en bas ; celle-ci naît comme un appel fondé sur une disponibilité de fond sans prétention, sans illusion et sans surestimation de soi-même. Une anecdote que la tradition fait remonter à saint Basile peut nous éclairer. Que cela se passe dans un contexte monastique ne peut disqualifier le propos sous prétexte que cela ne concernerait pas les prêtres. Nous sommes seulement conduits au cœur de l'idée même de ministère dans l'Église.

« L'un des vieillards disait que saint Basile, visitant un monastère, demanda au supérieur après l'enseignement : "As-tu ici un frère obéissant ?" L'autre

dit : “Tous sont tes serviteurs et s’efforcent d’être sauvés, maître.” Basile insiste : “N’as-tu pas quelqu’un de vraiment obéissant ?” Le supérieur lui amena un frère dont il utilisa les services pendant le repas et qui lui lava les mains après qu’il eut mangé. Basile lui dit : “Viens, que je te lave les mains à mon tour.” Et le frère se laissa verser l’eau. Il lui dit encore : “Lorsque je serai

CE DISCERNEMENT PEUT
MÊME ENTRER EN CONFLIT
AVEC LES ASPIRATIONS
PERSONNELLES DE CELUI
QUI PENSE AVOIR
REÇU UNE « VOCATION
D’EN HAUT ».

entré dans le sanctuaire, viens, que je te fasse diacre.” Cela fait, il l’ordonna prêtre et il le prit avec lui à l’évêché à cause de son obéissance⁵. »

Pour éviter tout malentendu, on pourrait remplacer le mot « obéissance » par celui de

« disponibilité » aux appels, voire aux contraintes de la vie. Ce que tout baptisé peut offrir de sa vie en Église n’est pas la vocation spécifique à faire ceci ou cela, mais la disponibilité à se mettre au service, laissant aux autres le soin de décider de la forme concrète d’un ministère déterminé, dans un discernement commun et partagé, qui devra encore être évalué et vérifié. Ce discernement peut même entrer en conflit avec les aspirations personnelles de celui qui pense avoir reçu une « vocation d’en haut » ; c’est le signe de ce qu’il n’est pas réellement disponible à un discernement « d’en bas ».

Une manière radicalement nouvelle de penser le ministère consisterait à concevoir le presbytérat non comme l’entrée dans un rôle précis et perpétuel, mais comme un processus de ministères diversifiés et soumis à une vérification dans le temps, confirmés ou non. Cela permettrait un rapport plus vivant avec la communauté où les ministères surgissent et sont authentifiés. Cela pourrait diminuer la pression de ceux qui ont peur de ne pas être à la hauteur ou, pour d’autres, limiter le risque de se sentir exemptés de

5. *Apophtegmes des Pères*, PG 65, 138. Traduction revue d’après *Les sentences des Pères du désert*, collection alphabétique, traduite et présentée par L. Regnault, Sablé-sur-Sarthe, Solesmes, 1981.

toute relecture intérieure et confrontation avec un regard extérieur tellement ils sont sûrs d'eux-mêmes.

L'eucharistie comme défi évangélique

La conséquence d'une telle compréhension de la vocation oblige inévitablement à repenser le mystère de la célébration de l'eucharistie. Malgré ce qui s'est passé lors du concile Vatican II avec la réforme des rites et de la célébration des différents sacrements, et spécialement de l'eucharistie, des problèmes n'ont pas été résolus. La restauration de la concélébration voulue par le Concile a été un pas important pour déplacer radicalement l'attention de la « messe du prêtre » à laquelle la communauté « assiste », à la célébration de la communauté à laquelle les prêtres participent eux aussi comme baptisés. Ce pas d'une importance fondamentale exige un développement ultérieur afin de donner toujours plus de poids à la prééminence et à la précédence de la communauté sur le ministère ordonné au service de celle-ci.

Tant qu'un prêtre se sentira non seulement en droit mais en devoir de célébrer tout seul, sans communauté, pour accomplir une dévotion personnelle (alors que le ministère est ordonné à la vie sacramentelle d'une communauté), le problème restera entier. Ainsi, sauf dans des cas particuliers comme la célébration présidée par l'évêque, un prêtre devrait se sentir la possibilité de participer activement et pleinement à l'eucharistie, simplement, comme un baptisé parmi les baptisés.

Même si on ne partage pas totalement ses positions ou ses options, une phrase d'Emmanuel Carrère, écrite dans le contexte d'une communauté de l'Arche de Jean Vanier impressionne : « Je me dis aussi que les choses auraient pu tourner autrement : que le sacrement central du christianisme pourrait être le lavement des pieds plutôt que l'eucharistie⁶. » L'attestation évangélique de la double tradition synoptique et johannique du geste avec lequel le Seigneur Jésus a voulu signifier son don pascal doit laisser ouverte

6. E. Carrère, *Le Royaume*, Paris, P.O.L., 2014, p. 625.

une saine tension sacramentelle. Le fait que le Seigneur, la veille de sa passion, prit du pain et du vin, ou/et se ceignit d'un linge pour laver les pieds de ses disciples constitue une unique mémoire : les deux récits s'interprètent et s'authentifient l'un l'autre. Le geste du pain et du vin risque continuellement de faire régresser le sacrement pascal aux rites juifs et païens d'offrande et de sacrifice qui le précèdent. C'est la mémoire du lavement des pieds qui

« JE ME DIS AUSSI
QUE LES CHOSES
AURAIENT PU TOURNER
AUTREMENT : QUE LE
SACREMENT CENTRAL
DU CHRISTIANISME
POURRAIT ÊTRE
LE LAVEMENT DES
PIEDS PLUTÔT QUE
L' EUCHARISTIE . »

nous aide à maintenir vivant le sens propre du mystère pascal, qui se comprend plutôt dans la ligne d'un amour intime, attentionné et passionné, dans une maison plus que dans un temple.

Peut-être le Seigneur Jésus, dans l'institution de l'Eucharistie, s'est-il davantage laissé inspirer par le geste de la femme qui renverse le vase de parfum pour oindre son corps que par les

rites d'offrande et de sacrifice qui avaient lieu dans le Temple de Jérusalem comme dans tous les autres temples et sanctuaires. Il s'agit d'un chantier de réflexion à ouvrir avec courage et simplicité pour repenser le ministère, afin qu'il soit toujours plus compatible avec l'Évangile et les gestes du Seigneur Jésus, fils de David, et non pas descendant d'Aaron. ■

Des ministères pour servir

Isabelle Salembier et Patrick Royannais

Le mois missionnaire extraordinaire et le synode pour l'Amazonie pourraient dénoncer un appauvrissement, une panne ou une nécessaire réorientation de la mission. On ne peut penser que les causes n'en soient nullement internes. Pourquoi, depuis plus de soixante ans et malgré les demandes explicites y compris de la part des papes¹, on ne semble pas capable de susciter de nouveaux ministères ?

POUR QU'UN MINISTÈRE EXISTE, IL NE SUFFIT PAS QUE QUELQU'UN L'EXERCE ; IL FAUT ENCORE QU'IL SOIT RECONNU .

Plusieurs contributions de ce dossier se réfèrent, plus ou moins explicitement, qu'il s'agisse d'un constat, d'une critique ou d'un assentiment, à une sorte de vulgate théologique implicite : pour qu'un ministère existe, il ne suffit pas que quelqu'un l'exerce ; il faut encore qu'il soit reconnu. Cette reconnaissance relève en dernière instance d'une décision épiscopale sous la forme d'une nomination ou d'une lettre de mission. Littéralement, ni la mission ni le service n'interviennent dans cette conception très formelle. Et si l'on essayait au contraire d'en faire le fondement des ministères ?

1. Le récent synode pour l'Amazonie et le *motu proprio* *Aperuit illis* en sont les derniers exemples.

À PROPOS DES AUTEURS

Isabelle Salembier et Patrick Royannais sont tous les deux membres du Comité de rédaction de la *Lettre aux communautés*.

Que sont les ministères ?

Les ministères sont des services selon ce qui signifie leur nom même. L'un des ministères, le diaconat, porte comme nom le mot ministère (diaconie). N'est-ce pas lui qui devrait servir de point de départ à une théologie des ministères ? « C'est un exemple que je vous ai donné. » (Jn 13, 13-17) En latin, le mot dérive de *minus*, petit, et l'on pourra se demander jusqu'où il est possible de parler du magistère comme d'un ministère sans se payer de mots. Tout service n'est certes pas ministère, mais tout ministère est service.

Des ministères au service des communautés. Que l'on ne puisse clairement distinguer ministères et charismes dans le Nouveau Testament indique la dimension relationnelle des ministères. Ils sont des dons de Dieu *pour* les communautés. Un service suppose une relation qui empêche d'en faire un en-soi, d'après « un modèle universel et unitaire »². Ce sont les besoins des

TOUT SERVICE N'EST
CERTES PAS MINISTÈRE,
MAIS TOUT MINISTÈRE
EST SERVICE.

communautés qui déterminent les ministères. Toutes les communautés n'ont pas les mêmes besoins, dans l'histoire ou selon leurs situations.

Des ministères au service des communautés afin qu'elles poursuivent la mission reçue du Seigneur. « Une Église tout entière ministérielle »³ n'est pas une Église où tous sont ministres mais une Église dont la vie entière est service de la fraternité humaine au nom du Seigneur. Loin d'être ecclésiocentrés, les ministères, qui n'ont certes de sens qu'à l'intérieur de l'Église, disposent l'Église comme servante du Seigneur dans les plus petits qui sont les siens.

C'est à l'aune de cette définition en trois temps que l'on devrait fonder et évaluer les ministères. Elle explicite l'*officium* dont parle le droit canonique

2. Cf. H. Legrand, « Les ministères de l'Église locale », *Initiation à la pratique de la théologie****, Paris, Cerf, 1986, p. 181-193.

3. Cf. *Tous responsables en Église ?*, rapport de la Conférence des évêques de France en 1973.

en articulant « ministères et communion ecclésiale »⁴ ; elle relève de la théologie des ministères que développent Y. Congar et les inflexions, certes non univoques, de Vatican II⁵. Elle ne part pas des tâches à accomplir mais de la mission de l'Église.

Dans le Nouveau Testament, les ministères sont variés ; certains n'ont existé qu'un temps, peu concernent le gouvernement de l'Église et, explicitement du moins, aucun la présidence des sacrements.

Or, aujourd'hui, le presbytérat et l'épiscopat épuisent quasiment le champ des ministères. On a fini par penser les ministères à partir du pouvoir sur le corps du Christ (Église et eucharistie). Dans

LE MINISTÈRE DE
CATÉCHISTE DANS
LES PAYS DU SUD EST
LE SEUL VÉRITABLE
MINISTÈRE LAÏC CONNU.

ces conditions, le diaconat ne peut pas apparaître indispensable à la vie de l'Église, même un demi-siècle après la restauration de sa forme permanente. On aura remarqué qu'il est le grand absent de ce dossier.

Les ministères institués n'ont pratiquement pas de sens (ou peut-être seulement comme préparation aux ministères ordonnés). Ils ne répondent pas aux besoins des communautés et excluent les femmes. Confier la lecture de la Parole de Dieu ou la distribution de la communion est vécu comme un service ponctuel et non ministériel.

Le ministère de catéchiste dans les pays du Sud est le seul véritable ministère laïc connu. Ses charges sont calquées sur celles du curé, le « pasteur propre » : présidence de la prière, commentaire des Écritures, enseignement et gouvernement de la communauté locale. Les absences prolongées des curés, loin

4. Cf. Y.-M. Congar, *Ministères et communion ecclésiale*, Paris, Cerf, 1971.

5. Le traité du sacrement de l'ordre, non seulement ne permet pas de penser les ministères non-ordonnés mais, parce qu'il ne situe pas les ministères au service des communautés, relativise la mission qui est leur but.

des communautés, qui ne peuvent donc être dans les faits les responsables des communautés, évitent la concurrence et ainsi nombre de conflits.

Des laïcs, hommes comme femmes, exercent un ministère auquel on ne donne pourtant pas le nom de ministère : aumônerie d'hôpital, de prison, ou d'établissement scolaire, accompagnement des familles endeuillées et présidence des obsèques, etc. Il y a encore cinquante ans, tout cela relevait

DES LAÏCS, HOMMES
COMME FEMMES,
EXERCENT UN MINISTÈRE
AUQUEL ON NE DONNE
POURTANT PAS LE NOM
DE MINISTÈRE.

du ministère ordonné. Mais ni les baptisés engagés, ni les autres baptisés, même très peu concernés par la vie de l'Église, ne perçoivent désormais ces ministères comme propres aux prêtres.

La disqualification des ministères laïcs et, réciproquement, l'exemplarité du ministère ordonné ont plusieurs causes. Les premiers sont exercés pour un temps, le second pour la vie ; les premiers ne sont pas perçus comme prenant toute la personne, alors que le second, par le célibat, est considéré comme plus entier (de toute évidence, le célibat comme garantie de disponibilité est un mythe et nombre de personnes mariées sont tout autant disponibles que bien des célibataires) ; les premiers, précisément laïcs, ne jouent pas dans la cour du sacré (dont l'Évangile invite à se déprendre, mais que le besoin religieux réclame).

De quels ministères l'Église, par exemple en France, aurait-elle besoin ?

- Qui inscrit la charité dans l'action principale de l'Église ?
- Qui a le souci de l'hospitalité (comme dit C. Theobald)⁶, et particulièrement ces années, de l'accueil des migrants ?
- Qui anime des fraternités locales ?
- Qui est responsable des mouvements apostoliques, une tâche ministérielle à en croire Paul VI⁷ ?

6. Cf. par exemple C. Theobald, « Vers une Église hospitalière », *Études* 4264 (oct. 2019), p. 71-82.
7. *Evangelii nuntiandi* 73, 5.

- Qui se préoccupe de l'organisation, de la répartition du travail en vue de la mission ?
- Qui anime la prière ?
- Qui permet de penser la foi dans le monde contemporain ?
- Qui accompagne les personnes dans le deuil ?
- Qui initie à la foi ceux qui le souhaitent (enfants, jeunes ou adultes) ?
- Qui témoigne de la gratuité évangélique, par la seule présence, indépendamment de tout souci d'implanter ou de faire vivre une communauté, à l'instar de ce qui se vit en Algérie ou dans des œuvres caritatives (hôpitaux et écoles) accueillantes à tous (que l'on pense à l'Éthiopie ou au Liban) ⁸ ?

Dans cette liste, non exhaustive, on ne se demande pas *a priori* si les ministères sont ordonnés, institués, confiés à des laïcs, réservés à un genre. On sait combien la distinction clercs-laïcs n'est guère pertinente dès lors que l'on réfléchit – et comment faire autrement ? – à partir de la dignité baptismale.

Les ministères et l'autorité

Par définition, un serviteur ne commande pas. Comment pourrait-il gouverner ? Or le *munus gubernandi* est constitutif du ministère ordonné (encore que la question ne soit pas évidente pour le diaconat).

Premièrement, on a pris l'habitude, certes pour partie justifiée, que la présidence liturgique et surtout eucharistique coïncide avec la présidence de la communauté. Il faut cependant remarquer que le Nouveau Testament se débrouille à ne donner aucun exemple de cette convenance. On note que les Églises de la Réforme distinguent la présidence et le pastorat. Les catholiques connaissent aussi cette distinction dans les mouvements et les aumôneries ;

8. Il faudrait développer en quoi est ministériel le service gratuit, simple ferment de fraternité au nom du Christ, de ces missionnaires, qu'ils soient ordonnés ou non, dans les lieux où les chrétiens sont très minoritaires (et cela devient le lot de l'Occident). Tant qu'il s'agissait de prêtres, voire de religieux ou de religieuses, on n'a pas eu besoin de se poser la question : leur ministère venait de leur ordination puisque l'on pensait selon le sacrement de l'ordre ou, par assimilation, leur consécration religieuse.

leurs responsables ne sont pas d'ordinaire le ministre ordonné présent dans l'équipe. Dans les monastères, l'abbatiate n'empêche pas le rôle des hebdomadaires. C'est le modèle curial et épiscopal, le modèle du « pasteur propre », qui confond présidence liturgique et présidence de la communauté.

Deuxièmement, lorsque l'on parle de responsabilité, il faut distinguer le gouvernement et l'autorité. On a besoin de gouvernement, d'organisation, d'instances pour trancher les débats. Mais la responsabilité n'est pas épuisée par le gouvernement. L'autorité est ce qui autorise, ce qui rend possible.

Troisièmement, une autorité autocrate est aujourd'hui disqualifiée (ou devrait l'être comme lutte contre les régimes autoritaires). Or, dit-on,

C'EST LE MODÈLE
CURIAL ET ÉPISCOPAL,
LE MODÈLE DU « PASTEUR
PROPRE », QUI CONFOND
PRÉSIDENCE LITURGIQUE
ET PRÉSIDENCE DE
LA COMMUNAUTÉ.

« l'Église n'est pas une démocratie »⁹. Cela ne signifie sûrement pas qu'elle devrait être autocratie voire dictature ! Il est inconcevable qu'une décision puisse être prise dans et pour une communauté sans tenir compte de l'avis de ses membres¹⁰. Le gouvernement

par les conseils, tels qu'ils sont rendus obligatoires par le droit canonique, a pour but de parvenir au consensus afin de tendre à l'unanimité¹¹, chère à l'Église depuis les Actes. On n'impose pas l'uniformité, on construit l'unanimité. Des contre-pouvoirs sont nécessaires parce que celui qui gouverne, sous prétexte que l'avis des conseils est consultatif, risque, comme on le voit, de n'en pas tenir compte.

9. Ce pontif pourrait être un relent antirévolutionnaire dans la ligne de l'opposition à la modernité que Vatican II, sous l'impulsion de Jean XXIII, s'est interdit de prendre pour adversaire ?

10. Que l'on ne croie pas qu'il s'agit d'une lubie moderne. Cf. Y. Congar, « *Quod omnes tangit, ab omnibus tractari et approbari debet* », *Revue historique de droit français et étranger* 35 (1958), p. 210-259.

11. Les communautés chrétiennes – les démocraties non plus – ne peuvent pas se contenter d'une majorité à 50% plus une voix, ignorant l'avis d'une moitié de l'assemblée.

Enfin, les abus de pouvoir ne sont pas le propre des ministres ordonnés ; point besoin d'être prêtre pour vivre le ministère comme une confiscation de la mission. Il s'agit d'un atavisme *humain, trop humain* que l'Évangile continue

L'ENJEU CONSISTE BIEN
PLUTÔT À COMPRENDRE
L'ORDRE, COMME TOUT
CE QUI FAIT LA VIE
CHRÉTIENNE, À PARTIR
DU BAPTÊME.

ingénument à contester : « Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi. » (Mc 10, 43) Comment gouverner ou faire autorité sans être autoritaire ? Le service est le seul chemin. Loin de s'opposer au gouvernement, le service en serait la seule modalité évangélique¹², voire la seule solution respectueuse de la démocratie.

Les ministères ordonnés

Dans la littérature ecclésiale récente, on parle de « ministère apostolique ». On désigne ainsi le ministère épiscopal auquel est associé celui des prêtres et dont dépendrait la mission. Recevoir un ministère signifierait être associé ou participer à ce ministère. (On n'est pas si loin de la question des mandats, source de conflits entre hiérarchie et Action catholique.) L'expression n'est pas traditionnelle. Vatican II ne l'emploie pas mais seulement le *Catéchisme de l'Église catholique*. Nous soupçonnons qu'elle relève de la théologie haute de l'épiscopat du dernier concile qui, en voulant équilibrer les définitions de Vatican I, a donné à l'épiscopat un pouvoir démesuré, quasi sans limites, source de tout apostolat.

Vatican II a voulu présenter le ministère des prêtres autrement que par le pouvoir de consacrer. Il n'y est pas vraiment parvenu, ce qui autorise certaines re-sacerdotalisations du presbytérat, non sans rapport avec le cléricalisme, à se revendiquer du Concile ! L'enjeu consiste bien plutôt à comprendre l'ordre, comme tout ce qui fait la vie chrétienne, à partir du baptême. On ne sortira de la crise des ministères ordonnés et de la crise de la mission qu'en revenant à cette source unique et indépassable.

12. Cf. J. Dalarun, *Gouverner c'est servir. Essai de démocratie médiévale*, Paris, Alma, 2012.

On ne peut parler du prêtre au singulier. C'est l'entrée dans un ordre qui fait que l'on a part au ministère presbytéral. Le *presbyterium*, présidé par l'évêque, a la charge de rassembler la communauté pour qu'elle soit missionnaire. En ceci consiste le gouvernement de l'Église, organisée et structurée, parce qu'elle n'est ni un tas ni un rassemblement, mais un peuple, un corps ou un temple, selon les trois métaphores trinitaires et principales.

Tout disciple, par le baptême et la confirmation, est *alter Christus*. S'il faut penser une spécificité des ministères ordonnés, elle ne réside donc pas

PASSER À UNE
THÉOLOGIE DES
MINISTÈRES CONTRAINT
À REPENSER LE SENS
DE LA PRÉSENCE ET DU
MINISTÈRE DES PRÊTRES
AU TRAVAIL.

dans l'*in persona Christi*. Vatican II le reconnaît qui est obligé, inopinément et sans beaucoup de réflexion semble-t-il, d'inventer une nouvelle expression : *in persona Christi capitis*. Le *presbyterium* (dont l'évêque est membre et auquel sont ajoutés les diacres, si

l'on se fie à la syntaxe d'Ignace d'Antioche) peut agir *in persona Ecclesiae*. Non qu'il prendrait sa place, pourrait parler à sa place, sans avoir à la consulter ni à lui rendre des comptes, mais qu'il serait comme sa voix.

La Mission de France est historiquement un corps presbytéral, voire sacerdotal. La théologie du sacrement de l'ordre lui a servi de cadre de pensée. Passer à une théologie des ministères contraint à repenser le sens de la présence et du ministère des prêtres au travail (en dehors du ministère ordinaire). La présence des laïcs et l'existence de ministères laïcs au sein de la Mission ne peuvent qu'y contribuer. En particulier, les prêtres dits professionnalisés permettent à la communauté (et au *presbyterium*) de prendre conscience de façon criante que « les masses » (au sens de R. Voillaume) sont absentes. Il manquera toujours à l'Église des peuples nombreux¹³ ; on ne peut aimer

13. C. Geffré voit dans le caractère inassimilable d'Israël le chiffre d'une altérité qui ne peut que demeurer autre.

l'autre, le respecter, dialoguer avec lui, et dans le même temps rêver l'assimiler, le conduire au « même ». Pourtant l'Église ne peut se remettre de ce manque, sous peine de devenir une secte, et le ministère professionnalisé l'inscrit en elle.

Ce n'est pas ce que font ou ne font pas les ministres ordonnés, et eux seuls, qui définit leur ministère. Ils peuvent faire tout ce que font les autres – et l'Église des clercs n'est pas une chimère ! Inversement, rien ne leur est réservé (cf. Tertullien : les disciples de Jésus s'appellent chrétiens, non pas prêtres !) ¹⁴ Le ministère ordonné, et c'est une autre manière de parler de sa charge au service du rassemblement de l'Église – c'est pourquoi il est accompli *in persona Ecclesiae* – est, selon l'expression d'un des articles, « opérateur d'altérité ». Les prêtres ne représentent pas plus ni autrement le Christ que n'importe quel baptisé-confirmé.

ON NE PEUT AIMER
L'AUTRE, LE
RESPECTER, DIALOGUER
AVEC LUI, ET DANS
LE MÊME TEMPS RÊVER
L'ASSIMILER, LE
CONDUIRE AU « MÊME ».

Mais la communauté a besoin d'un ministère qui devrait l'empêcher de boucler sur elle-même ; c'est une des conditions de possibilité de la mission. Et l'altérité de Dieu, si l'on veut en parler, n'est devinable, pour n'être pas illusion idolâtre, que diffractée dans la multitude des altérités qui s'offrent.

Pour conclure : femmes et ministères

Il est nécessaire de parler de « la question des femmes », de réclamer pour elles des responsabilités dans l'Église à l'égal de celles des hommes. Cependant, la réévaluation de la place des femmes dans l'Église et dans les ministères ne saurait entretenir, voire élargir, le cléricisme et la confiscation des ministères.

14. Que l'on ne vienne pas parler ici de l'eucharistie ! Un prêtre ne peut la célébrer seul. Il a besoin de l'assemblée comme elle a besoin des ministres. Cf. Y. Congar, « "L'Ecclesia" ou communauté chrétienne, sujet intégral de l'action liturgique », *La liturgie après Vatican II*, Paris, Cerf, « Unam Sanctam » n° 56, 1967.

Nous avons dit que : 1. Les ministères sont au service de l'Église pour qu'elle soit servante de son Seigneur en l'humanité ici et maintenant. 2. Ils structurent la mission de l'Église mais ne l'épuisent évidemment pas. Tout baptisé est « disciple missionnaire » mais pas ministre. 3. Le gouvernement n'est pas le propre des ministres ordonnés, quand bien même ils y tiennent un rôle déterminant. 4. Dans la pratique aujourd'hui, même si le terme n'est pas utilisé voire reconnu comme valide, l'Église confie des ministères à des laïcs, hommes et femmes.

H. Legrand ¹⁵, dans un article trop peu connu, ne s'est pas autorisé à rouvrir le débat sur l'ordination des femmes, puisque l'enseignement de l'Église a été qualifié de défini(tif). Il a juste montré, en reprenant un à un les arguments qui s'y opposent, qu'aucun ne tenait, si ce n'est un seul : on ne l'a jamais fait. Argument de tradition qui n'est jamais négligeable mais dont on a vu à deux reprises en ces lignes comment l'Église sait ordinairement s'en arranger. Pour être fidèle à sa mission et à son histoire, elle n'a jamais cessé d'innover. ■

15. H. Legrand, « *Traditio perpetuo servata?* La non-ordination des femmes: tradition ou simple fait historique ? », *Rituels, Mélanges offerts au Père Gy*, P. de Clerck et E. Palazzo (dir.), Paris, Cerf, 1990, p.393-416.

Résonances

MISSION DE L'ÉGLISE ET MINISTÈRES

Dominique Fontaine

Dans l'histoire de la Mission de France, il y a eu par étapes des « frémissements autour des ministères », comme le rappellent plusieurs articles de ce numéro, dont celui de Danièle Courtois. Lors d'une rencontre nationale en 1985, le Père Maurice Vidal, sulpicien, professeur à l'Institut catholique de Paris et au séminaire d'Issy-les-Moulineaux, avait fait une intervention remarquée pour introduire la réflexion. En voici quelques extraits, qui peuvent encore aujourd'hui éclairer les débats sur les ministères ¹.

Complexité de la mission de l'Église

On peut parler de l'Église et de sa complexité en développant le thème cher à Vatican II de l'Église sacrement du salut. Ce salut est précisément le rassemblement, la réconciliation, l'unité du genre humain, la formation de l'humanité en une humanité concrète, réelle, qui soit à la gloire de Dieu, parce que sa diversité n'y serait plus qu'une richesse, et non pas la conséquence ou l'occasion

**QUAND NOUS DISONS :
« QUE TON NOM SOIT
SANCTIFIÉ », C'EST À
PEU PRÈS L'ÉQUIVALENT
DE DIRE : « RASSEMBLE
TON PEUPLE. »**

de domination ou d'exploitation les uns par les autres. Et en cela même, Dieu se révèle comme le Dieu unique vivant et vrai. En cela même, Dieu « sanctifie son nom », comme dit le Prophète Ézéchiël, en rassemblant son peuple. Si bien

que quand nous disons : « que ton nom soit sanctifié », c'est à peu près l'équivalent de dire : « Rassemble ton peuple. » Et rassemble-le même là où il nous arrive de perdre tout espoir qu'il soit un jour réconcilié et rassemblé.

1. Cette intervention a été publiée *in extenso* dans la LAC n° 115 de novembre 1985.

Cette Église, sacrement du salut, est une Église qui est, d'un côté, *centrée* et très déterminée dans sa foi et les sacrements de la foi. Centrée dans sa propre organisation d'Église dont elle doit porter la responsabilité, dont elle ne doit pas laisser la responsabilité à aucune puissance politique. Elle est faite, par l'Esprit, responsable d'elle-même dans sa fidélité à Jésus-Christ. Et l'institution qu'elle a d'ailleurs instituée elle-même, en s'auto-construisant, marque précisément la différence entre l'Église et Jésus-Christ. Elle reconnaît et elle se rappelle (car malgré tout elle est tentée de l'oublier) qu'elle n'est pas Jésus-Christ. Ce qu'il y a d'institué fondamentalement dans l'Église marque, en même temps que sa fidélité à Jésus-Christ, sa différence avec Jésus-Christ.

Mais cette Église est en même temps *décentrée* par son centre-même, en son centre-même. Il ne faut pas rater ce mouvement de décentrement de l'Église par lequel on peut caractériser la réforme ecclésiologique de Vatican II. L'Église est décentrée parce que celui

L'ÉGLISE EST DÉCENTRÉE
PARCE QUE CELUI QUI
LA CENTRE DANS SA FOI
ET SES SACREMENTS
DE LA FOI, C'EST
LE CHRIST, MORT POUR
TOUS, ET PAS SEULEMENT
POUR L'ÉGLISE.

qui la centre dans sa foi et ses sacrements de la foi, c'est le Christ, mort pour tous, et pas seulement pour l'Église. Le Christ qui a aimé tout homme et pas seulement les membres de l'Église. Le Christ qui, par sa résurrection, veut devenir, et peut devenir le Christ de tout homme, d'une manière qui ne nous est pas encore connue. Car nous savons un peu comment il est le Christ pour nous, nous ne savons pas encore comment il le sera pour ceux qui ne l'ont pas encore reconnu comme le Christ pour eux, dans leur propre existence. J'aime beaucoup cette phrase du Père Labarrière : « L'Église s'affirme dans sa particularité comme au-delà de cette particularité. Et elle peut légitimement être habitée par l'espérance de ce que le salut, par-là, en vient à rejoindre ceux-là mêmes qui ne sont pas participants de cette particularité. Mouvement qui serait faussé si l'Église se mettait au centre des choses et voulait convertir les

hommes à la particularité qu'elle est. Seul le Christ universel peut être ainsi au centre, ce Christ qu'elle ne connaît que dans le miroir de sa particularité, et qu'elle s'en va quêtant sur tout visage d'homme². » (...)

« Tous participants »

C'est par l'initiation chrétienne dans la foi et les sacrements de la foi que les chrétiens sont constitués en peuple de Dieu et faits participants à la mission du Christ, donc de la mission de l'Église. Cette participation de tous et de chacun correspond à la visée de l'Église sacrement du salut car, précisément, le salut dont elle est sacrement est la construction d'une humanité où chacun peut être responsable devant Dieu, mais où tous peuvent être responsables les uns des autres. Cela ne peut se réaliser pour nous que dans la foi en celui qui a d'abord répondu de nous, qui a d'abord voulu et accepté d'être finalement seul responsable de nous et de l'humanité devant Dieu, dans la solitude où nous l'avons laissé. C'est une autre manière de parler de la rédemption et d'évoquer le « pour nous » de la mort et de la résurrection du Christ. Et cette visée ne peut se réaliser que par l'accueil de l'Esprit Saint, qui « se donne à chacun comme il veut ».

Il n'y a pas besoin, par conséquent, d'autre mission, d'autre envoi, d'autre délégation, d'autre mandat de l'Église ou d'une autorité de l'Église pour qu'un chrétien soit habilité à être dans le monde un témoin. Il faut que le témoin soit habilité pour cela : il est constitué témoin. Il n'a pas à être délégué pour cela. Il est déjà envoyé. Que veut-on encore ajouter ? (...)

Relecture du Nouveau Testament

Dans le chapitre 12 de la première lettre aux Corinthiens, Paul intervient dans la communauté au titre de son ministère apostolique, pour intégrer les dévouements personnels de tous dans la construction de l'Église. Pour cela, il commence à créer un vocabulaire. Il utilise un mot tout à fait banal : *charisma*. En grec, c'est un cadeau. Tout cela, ce sont des cadeaux de Dieu.

2. Pierre-Jean Labarrière, *Dieu aujourd'hui*, Paris, 1977, p. 223.

Ce sont des cadeaux (et c'est là le second aspect, la diaconie) qui sont au service de la construction d'une communauté. Quand vous vous en servez pour créer des rivalités entre vous, vous faussez le sens de votre dévouement, de votre don, de votre charisme. Alors que si l'Église a un témoignage prophétique à apporter dans le monde, c'est d'être une communauté qui ne reposerait pas sur la rivalité entre les uns et les autres.

Ces dons, ces charismes apparaissent comme des ministères. Et les appeler ministères, c'est dire leur importance pour le service de l'Évangile et de l'Église, au-delà du don personnel. Dans ce don est révélée une portée plus grande au service de l'Évangile.

Paul est appelé par le Seigneur sur le chemin de Damas, il est fait par lui apôtre et il est retourné vers lui dans la foi : cette vocation personnelle

devient un ministère apostolique, qui oblige Paul à se situer par rapport aux autres apôtres, objectivement. Paul ne peut pas dire : « J'ai vu le Seigneur et il m'a dit ceci et cela, et votre avis ne m'intéresse pas. » Il dit au contraire : « Je suis apôtre, les autres aussi sont apôtres, et vous pouvez, vous les autres fidèles, juger que c'est bien le même ministère apostolique que nous exerçons. »

SI L'ÉGLISE A UN
TÉMOIGNAGE PROPHÉTIQUE
À APPORTER DANS LE
MONDE, C'EST D'ÊTRE
UNE COMMUNAUTÉ QUI
NE REPOSERAIT PAS
SUR LA RIVALITÉ ENTRE
LES UNS ET LES AUTRES.

On peut voir le même processus dans le cas de Timothée. Ce bon Timothée, personnage sympathique sûrement très aimé de Paul, un bon collaborateur personnel de Paul qui l'avait choisi. On voit Paul le recommander : « Il est collaborateur avec moi au service de l'Évangile. » Quand on arrive aux lettres à Timothée, on voit qu'il n'est plus seulement présenté comme collaborateur personnel, mais aussi comme ayant reçu par l'imposition des mains le charisme, que d'autres aussi reçoivent. Il est situé dans

un ministère d'Église. Voyez donc le déplacement qui se fait, de l'autorité du charisme et du don personnel à la reconnaissance ecclésiale qui n'évalue pas ce charisme mais qui l'implique, l'intègre dans une mission et une reconnaissance ecclésiales.

Je ne crois pas qu'on puisse parler d'une participation de ces collaborateurs au ministère apostolique. Comme si le ministère de l'apôtre était une forme première et la source de tous les autres ministères. Je ne vois pas dans les textes de saint Paul ce qui permet de fonder une telle interprétation. En revanche, nous avons un mot que Paul emploie très souvent, suffisamment riche et chargé de possibilités : *sunergoi* (collaborateurs, coopérateurs). L'œuvre est commune et si Paul ne partage pas avec d'autres le ministère apostolique comme tel, ce ministère n'est pas absolu. Dans cette œuvre commune, l'apôtre a des coopérateurs. Dans les lettres de Paul, on en trouve 162, dont plus de 60 femmes. (...)

L'apostolicité de l'Église et la succession apostolique des pasteurs

Pour comprendre les ministères conférés par le sacrement de l'ordre, il faut réfléchir sur la manière dont l'Église se reconnaît et se veut apostolique.

**L'ADJECTIF APOSTOLIQUE
RENVOIE ÉVIDEMMENT AUX
APÔTRES, AUX APÔTRES
ORIGINELS, CEUX DE
LA PREMIÈRE GÉNÉRATION.**

L'adjectif apostolique renvoie évidemment aux apôtres, aux apôtres originels, ceux de la première génération. L'Église d'après les apôtres a reconnu en eux non seulement des fondateurs d'églises, mais le

fondement même de l'Église. Parce que leur témoignage sur Jésus-Christ était et demeure fondamental et fondateur pour que l'Église demeure, dans l'Esprit Saint, l'Église de Jésus-Christ. Ils attestent que Jésus est vraiment le Christ et que le Christ Sauveur est vraiment ce Jésus de Nazareth. Ainsi l'apostolicité de l'Église est vraiment reconnue comme une dimension de l'Église. (...)

Les ministres ordonnés, par le sacrement de l'ordre, représentent le Christ et représentent l'Église. Ce qui est représenté par le ministère des ministres ordonnés, ce n'est pas seulement l'initiative que Dieu prend de nous parler, de nous rassembler, de nous appeler. C'est aussi l'initiative du Christ de nous représenter, d'être responsable *pour nous* dans sa mort et dans sa résurrection pour nous, dans un acte profondément sacerdotal que nous appelons dans la foi sa mort et sa résurrection *pour nous*, cette initiative du Christ dont la réponse précède la nôtre et qui nous représente. (...)

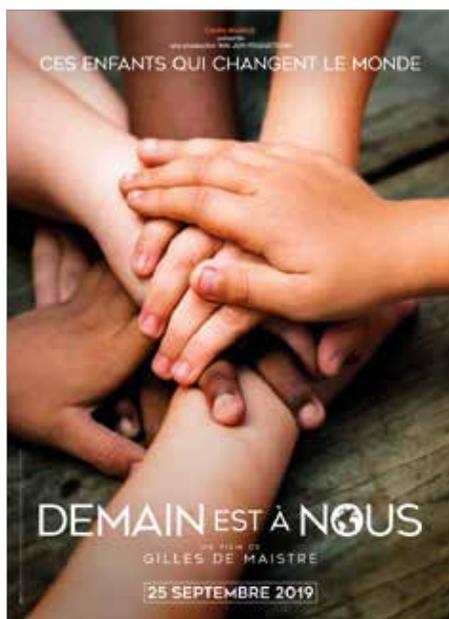
(Dans la question des ministères reconnus ou des ministères institués), s'il s'agit de la constitution de l'Église en Peuple de Dieu et si c'est la finalité du ministère des ministres ordonnés (faire que l'Église ici et là prenne corps dans la société des hommes, en tant qu'Église de Jésus-Christ), alors on n'aura pas à envisager un partage du pouvoir, mais on envisagera une coopération dans l'exercice du pouvoir. On envisagera la vie de l'Église et sa mission en résistant à la tentation de se fixer sur les ministères ou sur les ministres pour parler ensuite de partage du pouvoir. On verra que les uns et les autres ont à collaborer dans une Église qui est œuvre commune. ■

Un film, un auteur

DEMAIN EST À NOUS
DE GILLES DE MAISTRE

Documentaire en salle
depuis le 25 septembre 2019

Dominique Devisse



Savez-vous que chaque année est décerné, dans le cadre des prix Nobel, le *Children Climate Prize* ? Il récompense un jeune qui a une action remarquable sur la préservation du climat et de l'environnement.

Le lauréat de l'année 2018, c'est José. Il est péruvien, il a 13 ans et il est le créateur d'une banque pour les enfants. Pour ouvrir un compte dans sa banque, il faut collecter des déchets recyclables (en particulier

bouteilles en plastique et papiers). En retour, les enfants reçoivent un pécule déposé sur un compte bancaire. José insiste pour que ce pécule puisse leur servir à continuer à aller à l'école, c'est-à-dire principalement pour acheter nourriture et fournitures scolaires.

Tout commence avec José et, à partir de lui, Gilles de Maistre, le réalisateur, va élargir son regard à d'autres enfants acteurs de changement dans le monde. On rencontre Assiatou : elle est guinéenne. Dans son pays, le mariage précoce des filles est interdit par la loi. Inlassablement elle essaie, dans les lieux publics, de sensibiliser les jeunes, les filles en particulier, et de rappeler la loi.

On la voit intervenir avec les policiers pour arrêter un cortège de mariage et extraire la mariée de la cohue. Et celle-ci lui en est reconnaissante.

En Inde, Heena participe à la rédaction d'un journal pour les enfants des rues. Elle va les interviewer pour écrire ses articles. C'est l'occasion pour elle de les aider à prendre conscience de l'injustice de leur situation. Une des belles scènes du film est celle du

AVEC JOSÉ, PETER
ET ARTHUR, ON SE
REND COMPTE QUE
C'EST AUSSI TOUT
L'ENTOURAGE QUI
DEVIENT PARTIE
PRENANTE DES PROJETS.

moment de son départ pour distribuer le journal. Les enfants se rassemblent et écoutent avec avidité celui qui fait la lecture.

En Bolivie, nous suivons Peter, un enfant qui descend tous les jours au fond de la mine. Avec ses copains, il a créé un syndicat pour les enfants pour défendre leurs droits.

Mais ne pensez pas que ça se passe seulement ailleurs... Il y a aussi Arthur... Il a dix ans et il vit à Cambrai. Depuis tout petit, il est indigné parce que des personnes vivent à la rue. Arthur peint des toiles qu'il met en vente. Avec l'argent récolté, il achète ce qui est nécessaire au bien-être des personnes de la rue, à commencer par de la nourriture. Mais surtout, Arthur va à leur rencontre, ils parlent avec eux avec une grande justesse. Il s'inquiète de l'absence de l'un ou l'autre.

Avec José, Peter et Arthur, on se rend compte que c'est aussi tout l'entourage qui devient partie prenante des projets. Le ramassage des déchets au Pérou se fait avec la voiture du père de José et les déchets sont entreposés dans la cour de la maison. La principale activité de cet homme, c'est de soutenir activement son fils. Les parents de Peter le soutiennent du mieux qu'ils peuvent et espèrent pour leur fils une vie meilleure que la leur. En même temps, ils n'ont pas les moyens de l'empêcher de descendre chaque matin à la mine

parce qu'il faut que la famille vive. Quant au garage de la maison d'Arthur, il est transformé en entrepôt.

C'est un film tonique qui dresse des portraits de jeunes déterminés, chacun à leur manière, à transformer leur monde. Et on se prend à rêver d'un monde où chaque enfant puisse être encouragé à donner le meilleur de lui. Ce 20 novembre 2019, nous avons fêté le 30^e anniversaire de la convention internationale relative aux droits de l'enfant. Ces enfants-là sont de beaux porte-paroles des droits des enfants. Leurs combats ne les sortent pas de leur condition qui reste pour certains, difficile, mais ils donnent du sens à leur existence. ■

Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

à renvoyer à :

MISSION DE FRANCE / LETTRE AUX COMMUNAUTÉS – BP 101 – 94171 LE PERREUX-SUR-MARNE CEDEX

Nom

Prénom Année de naissance

Adresse

.....

.....

Code postal Ville

E-mail

Téléphone

Abonnement * Réabonnement *

* Mettez une croix dans les cases correspondantes

• Lettre aux Communautés ordinaire : 40 € de soutien : 45 €

• Offre pour les moins de 35 ans non abonnés 20 €

Je fais un don de :

..... €

Joindre au bulletin, votre chèque, libellé à l'ordre de «MDF - Lettre aux Communautés».

Les chèques de don doivent être séparés de ceux correspondant au réabonnement. Faire deux chèques séparés.

Ci-joint un chèque de : €

Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer

tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

N'hésitez pas à contacter l'économiste de la Communauté
Mission de France : Père Daniel Chouin au 01 43 24 79 58

LETTRE AUX COMMUNAUTÉS

Communauté Mission de France

BP 101 - 3, rue de la Pointe - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex

Tél: 01 43 24 95 95 **Fax:** 01 43 24 79 55 **Courriel:** secretariat@missiondefrance.fr

Site: www.missiondefrance.fr

Directeur gérant: Henri VÉDRINE **Responsable:** Nicolas RENARD

Comité de rédaction: Henri VÉDRINE, Nicolas RENARD, Dominique DEVISSE, Michel GROLLEAUD, Bernard MICHOLLET, Guy PASQUIER, Patrick ROYANNAIS, Isabelle SALEMBIER, Gersende de VILLENEUVE, Matthieu FONTAINE **Relecture:** Michel GROLLEAUD

Abonnements: Secrétariat Mission de France **Photos:** Communauté Mission de France

Réalisation: Agence Kaolin - 8, avenue du Maine - 75015 Paris - agencekaolin.com

Secrétaire de rédaction: Magali REBEAUD **Conception graphique:** Mathilda OUDIZ

Mise en pages: Émilie CARO **Correction:** Cécile BENOISTON

Impression: Chevillon, Sens (89) - Dépôt légal n° 469 / N° commission paritaire: 1119 G 85660

Notre histoire faite d'hésitations et de certitudes,
de ruptures et de réconciliations, d'impasses
et de chemins nouveaux, de nuits et d'aubes
lumineuses dit assez que nous sommes loin
d'avoir fait le tour de la question.

Xavier Debilly



Communauté Mission de France
BP 101 - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex
Tel : 01 43 24 95 95 - Fax : 01 43 24 79 55
secretariat@missiondefrance.fr - missiondefrance.fr

